

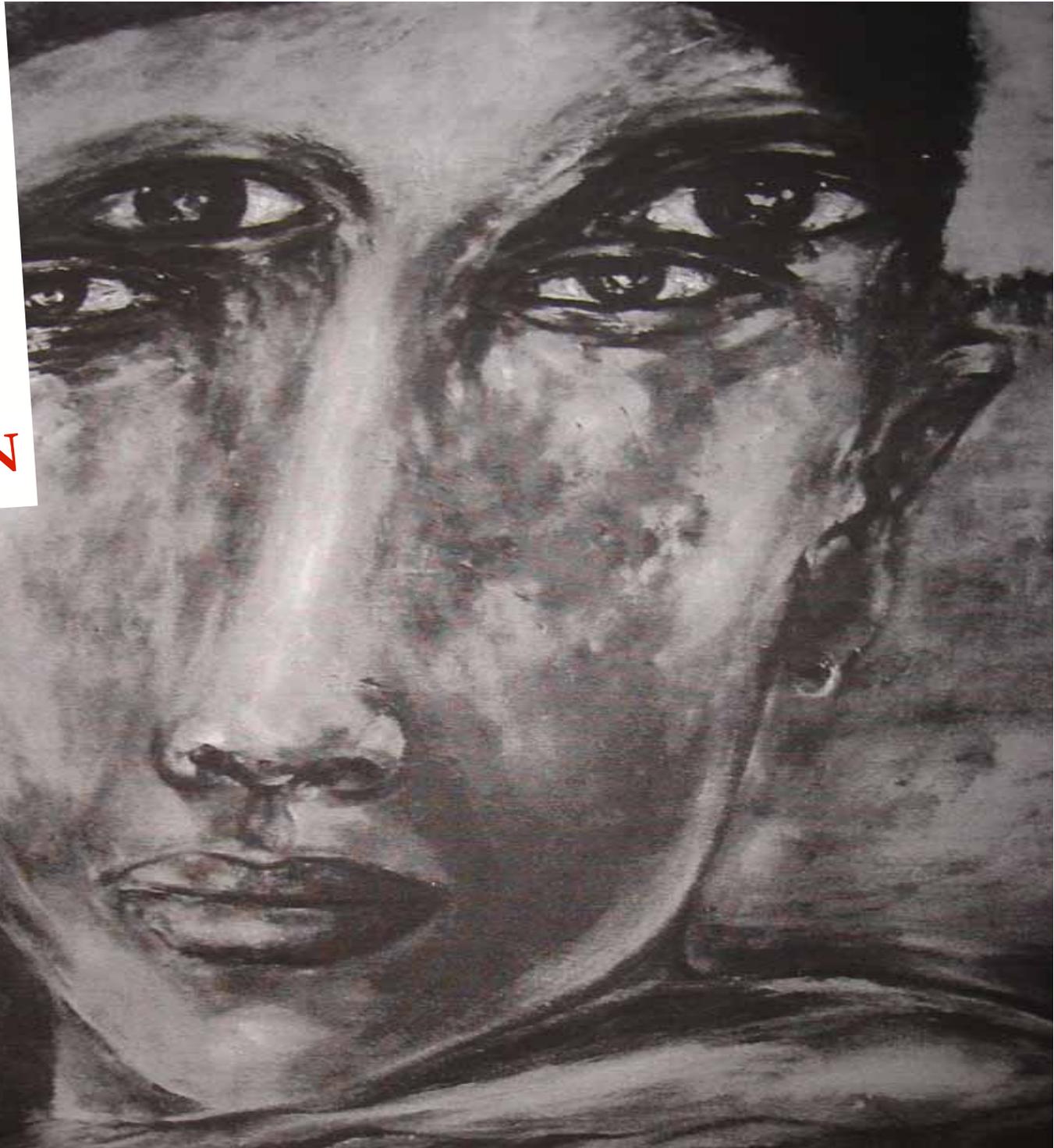
BELGIQUE - BELGIË
P.P.
1050 BRUXELLES 5
BC 5770

Justice & Démocratie

RCN

Le Bulletin n°20 Deuxième trimestre 2007

Intentions & Tensions



Sommaire

Siège Central (Bruxelles)

Avenue Brugmann, 76, B-1190 Bruxelles
Tel. : 32 (0)2 347 02 70 Fax 32 (0)2 347 77 99
www.rcn-ong.be

Direction
Pierre Vincke
pierre.vincke@rcn-ong.be

Responsables des programmes
Rwanda : Alexandra Vasseur
alexandra.vasseur@rcn-ong.be
RD Congo : Arnaud d'Oultremont
arnaud.doultremont@rcn-ong.be
Responsable adjointe: **Florence Liegeois**
florence.liegeois@rcn-ong.be
Burundi : Janouk Belanger
janouk.belanger@rcn-ong.be
Belgique : Pascaline Adamantidis
pascaline.adamantidis@rcn-ong.be

Administration - Finances - Logistique
Raphaël Coppin : raphael.coppin@rcn-ong.be
Véronique Lefevère : veronique.lefevere@rcn-ong.be
Zeger De Henau : zeger.de.henau@rcn-ong.be
Gloria Piqueur : gloria.piqueur@rcn-ong.be

Rédaction
Pierre Vincke : pierre.vincke@rcn-ong.be
Pascaline Adamantidis : bulletin@rcn-ong.be
Assistant : **Achille Tiem** : tiemak@yahoo.fr

Rwanda (Kigali)

Tel. : 250 51 09 03
Coordonnateur de programme
Karol Limondin : coordo@rcn.rw
Responsable de projet
Christel Drapier
Administration - Finances - Logistique
Robert Baltus

Burundi (Bujumbura)

Tél. : 257 22 24 37 25 ou 22 24 90 83
Coordonnateur de programme
Sylvestre Barancira: rcn-burundi-coordo@cbinf.com
Responsables de projet
Hélène Morvan
Marielle Hallez
Dominik Kohlhagen
Administration - Finances - Logistique
Olivier Goureaux
Metteur en scène
Philippe Laurent

RD Congo (Kinshasa Bas-Congo)

Tél. : 243 998 63 96 14
Coordonnateur de programme
Gaétan Duhamel
Coordonnatrice de programme adjointe
Aurore Decarnières : rcn@ic.cd
Responsables de projet
Delphin Bulambo
Odon du Christ Mupepe
Administration - Finances - Logistique
Vivian Sart

RD Congo (Katanga)

Tél. : 243 997 24 43 32
Coordonnatrice de programme
Renata Farias: rcn-lshi@mwangaza.cd
Responsable de projet
Rebekah Irving
Administration - Finances - Logistique
Alain Duval

RD Congo (Bunia)

Tél. : 243 810 17 74 92
Coordonnateur de programme
Moctar Al Housseinou : rcnbunia@yahoo.fr
Administration - Finances - Logistique
Jérôme Persico

03 Éditorial

04 Aperçu des Programmes

06 Rwanda

- 06 Echos des *ingando* pour ex-détenus : « *Lorsque joie et surprise, angoisses et espérances se conjuguent* »
- 11 Réforme foncière au Rwanda: « *Légitimité et effectivité de cette nouvelle loi selon la population* »

14 Burundi

- 14 « *Joie et chagrin d'un au revoir* »
- 17 « *Ce jour-là...* »
- 18 « *Trente deux mois au service de RCN Justice & Démocratie* »
- 21 « *Après la pluie, le beau temps* »

22 République démocratique du Congo

- 23 La justice en RD Congo: « *Une justice des injustes* »
- 26 RCN Justice & Démocratie en RD Congo: « *Entre la crainte de se perdre et l'espoir d'y arriver* »
- 29 Derrière les portes du parquet : « *Qu'y a-t-il à craindre ou à espérer ?* »

30 Southern Sudan

- 30 « *People of Sudan, I think of you* »

32 Belgique

- 32 Procès Rwanda: « *Acte III* »

35 Espace Public

Insigne de vie



Andrazzi

Douter de l'avenir du Congo, douter de l'impact que notre action d'appui à la justice aura quoi que ce soit de positif dans la reconstruction du Congo, douter d'être capable de comprendre quoi que ce soit de la région, douter de n'avoir aucune légitimité pour se permettre d'en parler, douter que l'histoire même des Grands lacs soit assez connue par tous ceux qui prétendent en écrire une nouvelle, douter que les protagonistes de cette histoire soient ceux qui s'agitent sur la scène.

Douter que quiconque se préoccupe des damnés de l'histoire et qu'aujourd'hui chaque état qui appuie le Congo n'appuie que ses propres intérêts politiques, stratégiques et économiques. Douter que les thèmes principaux de la coopération comme la bonne gouvernance ou les droits de l'homme soient des représentations sérieuses du réel. Douter que quiconque ait vraiment envie de se représenter ce réel, de mettre des mots dessus.

Douter que la parole au Rwanda ne soit pas entendue comme un danger, douter que les peines soient réparatrices pour les victimes et les coupables, douter que les pauvres soient d'un peu moins pauvres justiciables, douter que notre programme ait perçu « la » réalité, douter que deux regards puissent se croiser et inventer un tableau commun tellement les lectures diffèrent. Se raccrocher à une certitude : il y a eu un génocide.

Et puis ne plus savoir, où reste le sujet dans le sens politique du mot, l'homme libre, libéré dans sa parole par des institutions qui le fondent et le libèrent en même temps. Où reste le sujet de droit et le sujet de droit est-il aussi le sujet libre ?

Errer dans sa besogneuse intelligence, incapable de côtoyer les abîmes à force de chercher à se rassurer. Et rester là, ne pas comprendre, ne pas accompagner.

Douter à peine moins au Burundi, l'épée suspendue au-dessus de l'espoir d'une justice qui n'aura lieu parce que si les maîtres d'aujourd'hui l'acceptent. Craindre que cet espoir ne vienne encore s'écraser sur le bitume de la réalité des rapports de force, des dénis, des hypocrisies et des intérêts personnels.

Douter que derrière ces idéaux qui nous animent, nous n'ayons travaillé d'abord pour nous, pour survivre face au noble sentiment d'injustice.

Douter qu'au bout du compte notre survie personnelle, individuelle ou institutionnelle n'ait primé sur les intérêts d'on ne sait quel damné de la terre, douter de notre générosité quand nos visions, nos vérités et certitudes sur le bien et le mal, sur ce qui doit et ce qui ne doit pas, sur ce qui est juste et ce qui est injuste n'aient souvent pris le pas sur l'écoute, l'empathie, le regard innocent et l'observation fraternelle.

Douter que le passé de notre civilisation ne nous concerne plus. Douter qu'il suffit de dénoncer notre culture et ses aspirations sanglantes, et les décliner au passé.

Douter que nous n'en portions pas aujourd'hui les traces dans nos gestes, nos intonations, nos visions, nos pensées. Douter que les ONG sont des substituts aux Etats, qu'elles participent à leur déliquescence, qu'elles sont à côté de la communauté internationale pour en justifier la politique. Qu'elles sont inféodées au monde occidental quoi qu'il arrive.

Douter in fine que l'histoire ait un sens, douter qu'elle ne soit qu'une succession de cycles... auxquels en somme on ne pourrait rien.

Au secours ! Secoureur cherche secoureur...

Les paroles seraient-elles d'un bon secours ? La parole de l'autre, c'est le certitude de n'être pas seul et donc une interdiction entre le malheur et les désespoirs. Bidima dit que la tolérance active, la relation est une mort de soi. Je n'entre en rapport que par la perte, la déchirure de mes ancrages. Il cite Bataille en disant que les êtres humains ne s'unissent qu'à partir de leur déchirures, de leurs plaies.

(Suite p.33)

Pierre VINCKE,
Directeur de RCN Justice & Démocratie.

Aperçu des Programmes

République du Rwanda

L'enjeu principal identifié par RCN Justice & Démocratie au Rwanda consiste à rapprocher la justice de la population. Pour atteindre cet objectif, le programme favorise la convergence des institutions judiciaires et de la société civile.

Ainsi, le programme 2006-2008 s'articule autour de cet objectif de proximité de la justice. Les actions sont développées sur des sujets spécifiques aux besoins de justice exprimés par la population (par exemple dans le domaine du foncier) et visent également à renforcer les capacités des relais de la population dans son dialogue avec les institutions. La convergence des actions menées est garantie par l'accompagnement du processus de décentralisation des institutions et l'identification de thèmes et d'interlocuteurs créant du lien entre la population et les services de justice.

Appui aux institutions de justice

Le programme entend participer à une meilleure qualité du cours de la justice et à son accélération. L'appui technique et logistique aux parquets permettra la finalisation des enquêtes au niveau des arriérés d'instruction. Le processus de jugement des arriérés est également en cours au niveau des tribunaux, avec notamment la mise en place d'une cellule de coordination au niveau de la Cour suprême. L'évolution des actions en 2006 a permis de se rapprocher des institutions de justice de proximité. En 2007, aux vues de l'accumulation de dossiers venus s'ajouter aux arriérés d'avant 2004 et participer à un nouvel engorgement du système judiciaire, l'appui sera renforcé au niveau des tribunaux de base pour le triage et le jugement de ces dossiers et, à terme, la mise en œuvre d'un système de surveillance du flux de l'instruction et du jugement. Le soutien aux formations mixtes décentralisées ciblera en priorité les acteurs de justice de proximité, notamment la police judiciaire, les commandants de district et d'autres personnels de police.

L'extension nationale de la phase juridictionnelle des juridictions Gacaca débouchera en 2007 sur le transfert des dossiers des « grands responsables » du génocide dits de catégorie 1. RCN Justice & Démocratie prolongera son appui technique et logistique aux parquets pour les instructions complémentaires et aux tribunaux pour les procès en itinérance.

Appui à la société civile et initiatives-relais auprès de la population

RCN Justice & Démocratie intervient auprès de la population directement et indirectement, afin qu'elle dispose d'une meilleure connaissance de ses droits, échange et s'organise pour les faire valoir. Ainsi, RCN Justice & Démocratie développe des actions de diffusion/vulgarisation de la justice de droit commun auprès de la population ; les sujets prioritaires d'intervention sont, pour l'année 2007, le droit foncier et le droit des successions, avec la vulgarisation de la réforme foncière de fin 2005 et l'identification des enjeux sociaux révélés par sa mise en œuvre. Le règlement judiciaire du contentieux du génocide et la cohabitation pacifique sont également des sujets abordés lors des ateliers d'échange qui sont organisés dans les collines.

Parallèlement, les partenariats développés avec une fédération d'agri-éleveurs et des associations rwandaises vont permettre le développement de ces actions à plus grande échelle. RCN Justice & Démocratie appuie ces partenaires dans la création et le développement d'initiatives – relais pour favoriser l'émergence d'espaces de dialogue, de réflexion et d'échange sur des problèmes de droit et de justice entre la société civile et les autorités judiciaires.

Les bénéficiaires directs des actions sont les magistrats, les greffiers et secrétaires de parquets, les officiers de police judiciaire et autres personnels de police, les administrations locales et autres instances (notamment Inyangamugayo et conciliateurs), les membres des associations partenaires et la population participant aux ateliers-débats.

République du Burundi

RCN Justice & Démocratie est présent au Burundi depuis novembre 2000. Dans le contexte d'émergence de l'Etat de droit, RCN Justice & Démocratie met en œuvre un programme triennal 2006-2008 « *Pour une Justice légitimée* » afin de soutenir l'institution judiciaire, la société civile et la population du Burundi face aux besoins de consolidation de la paix sociale, de construction de l'Etat de droit fondé sur une justice légitimée et de reconstruction individuelle, collective et institutionnelle.

L'objectif du programme est de contribuer à la restauration progressive d'une justice et d'espaces de parole garantis par les institutions. Cela signifie agir pour repenser le lien qui existe entre la société et la justice et restaurer la primauté de la société dans la définition des normes et des structures qui régissent la justice.

Le programme contribue à renforcer la capacité du système judiciaire et à ouvrir des espaces de paroles pour l'émergence de solutions discutées favorisant l'articulation des sources normatives.

Le programme est mené en partenariat avec le ministère de la Justice, le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et des associations burundaises impliquées dans la protection des droits humains.

Appui institutionnel

Le programme entend améliorer les capacités et compétences des professionnels de la justice. Des formations sont réalisées à l'attention des magistrats et des officiers de police judiciaire. Un appui logistique favorise le fonctionnement des tribunaux de résidence et de grande instance, des parquets de la République, de la police judiciaire et des départements de la justice. Les textes législatifs sont publiés, traduits en kirundi et diffusés au niveau national.

Le soutien à la participation des acteurs judiciaires dans l'espace public permet de valoriser le pouvoir judiciaire. L'exécution des jugements s'améliore par la réalisation d'une recherche sur la « *Problématique de l'exécution des jugements et distorsions entre dispositions légales, pratiques sociales, coutumes et réalités locales* ».

du Burundi », la mise en œuvre de séminaires de « *Promotion de la justice, des droits et des pratiques démocratiques auprès des autorités de base et des autorités supérieures* » et la formation de greffiers à la compétence d'huissier.

Appui à la société civile

Les actions visent un impact individuel et collectif. L'appui aux initiatives de promotion de la justice et de protection des droits humains, la diffusion de supports de vulgarisation du droit, la réalisation de reportages radiophoniques sur les thèmes « *justice, droit et société* » doivent permettre à la population de mieux connaître les modes de gestion des conflits, ses droits, ses devoirs, de s'y référer et de s'organiser pour les promouvoir.

Dans un même temps, des espaces de dialogue sont ouverts en référence à la culture et à l'histoire du Burundi. Un reportage radiophonique sur l'histoire de la justice au Burundi vise à conserver la mémoire orale des principes de justice issus de la culture burundaise et à retracer l'évolution d'un ordre normatif bouleversé par l'instauration d'un système juridique de conception coloniale. Les groupes de parole organisés sur base d'une représentation théâtrale portant sur le thème du conflit et de la justice permettent de relayer les attentes et propositions des populations sur la justice post-conflit. La promotion de valeurs de la culture burundaise fondatrices de justice par le conte assure la transmission orale et la mise en discussion des valeurs immémoriales, des attitudes et des repères identitaires fondateurs de justice.

République démocratique du Congo

RCN Justice & Démocratie travaille depuis 2000 en République démocratique du Congo (Kinshasa, Bas-Congo, Bandundu, Katanga, Ituri) au renforcement de l'Etat de droit et de la Justice sous l'angle de l' « offre » de justice via des activités d'appui institutionnel (formation de personnel judiciaire, appui documentaire) et sous l'angle de la « demande » de justice via des activités de sensibilisation et de formation de la population.

Les projets sont menés à partir de trois bureaux établis à Kinshasa, Lubumbashi et Bunia.

Kinshasa, Bas-Congo, Bandundu et Katanga

Sur ces provinces, l'action de RCN Justice & Démocratie vise d'une part à renforcer les compétences des professionnels de la justice via des formations, des recyclages, des séminaires, du soutien en documentation et du soutien en matériel. D'autre part, RCN Justice & Démocratie informe les citoyens sur leurs droits et obligations et sur la défense et la promotion de ceux-ci, via des activités de vulgarisation, des formations pour des « personnes-ressources » de la société civile (membres des syndicats, enseignants, églises, ONG, etc.), et du soutien en documentation.

RCN Justice & Démocratie intègre également les autorités administratives et coutumières dans ces activités de formation. Enfin, la population, les autorités judiciaires, administratives et coutumières sont amenées à se rencontrer et à dialoguer dans le cadre d'ateliers rencontres ou de journées portes ouvertes dans les tribunaux.

Ce faisant, RCN Justice & Démocratie crée des contacts et des espaces publics autour de la justice, ouvre des débats, initie des rapprochements et des dynamiques et permet à l'offre de justice de satisfaire peu à peu la demande du justiciable.

Ituri

En janvier 2004, RCN Justice & Démocratie s'est installé à Bunia dans le cadre d'un projet visant la réinstallation, le redémarrage et le bon fonctionnement du système judiciaire. Cela a permis de poursuivre, condamner et incarcérer les auteurs d'infractions. Des activités de vulgarisation du droit et de sensibilisation de la population ont également été menées.

Le 15 juillet 2006, a démarré sur Bunia et Mahagi, un nouveau projet intitulé « *Appui urgent à la restauration de l'Etat de droit et de la justice en Ituri dans le cadre du retour des déplacés* ».

L'objectif de ce nouveau projet est de lutter contre l'impunité issue des conflits de terre en Ituri et de renforcer la paix sociale dans cette région par une meilleure résolution des conflits fonciers.

Dans cette perspective et afin d'offrir à la population une plus grande sécurité juridique, un travail d'appui aux institutions judiciaires, administratives et coutumières a été entrepris.

RCN Justice & Démocratie s'est également engagé dans des actions de vulgarisation et de sensibilisation auprès de la population et des déplacés.

Royaume de Belgique

RCN Justice & Démocratie produit une série de 9 émissions radio qui seront diffusées sur la RTBF (« *La Première* ») et sur d'autres radios libres dès le mois de **juin 2007**.

Le titre générique de ces émissions, « *Si c'est là-bas, c'est ici* », marque notre volonté de témoigner de l'universalité des paroles des gens du Sud qui reconstruisent leur société.

Les émissions se construisent autour de la rencontre avec une personne qui a subi une violence judiciaire ou politique, qui s'est construite comme sujet à travers son histoire et dont la trajectoire traverse celle de *RCN Justice & Démocratie*.

Le concept repose sur la transformation du récit individuel de l'invité en histoire collective ; cette série d'émissions vise, à partir de récits individuels, à décloisonner l'expression des points de vue antagonistes concernant des crises.

Rwanda

Le point géopolitique

Le Rwanda est un territoire de 26 340 km² et peuplé d'environ 9,2 millions d'habitants. Le pays a accédé à l'indépendance le 1er juillet 1962. Le PIB par habitant est de 231\$/an (OCDE, 2005), mais ce chiffre dissimule des disparités importantes entre le milieu rural et le milieu urbain.

L'indice de développement humain est de 0,45, classant le Rwanda 158e sur les 177 pays classés (PNUD, 2006). L'accès aux ressources naturelles, notamment la ressource foncière, est une question cruciale.

L'économie du Rwanda est principalement basée sur l'agriculture et les services (environ 40% du PIB chacun).

Le gouvernement a mis en place un projet à long terme, intitulé « *Vision 2020* », tablant sur une croissance de 7 %, un développement du secteur privé, une modernisation de l'agriculture et visant à faire du Rwanda un centre régional de services pour l'Afrique des Grands Lacs.

Le pays a ratifié les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels (le 16 avril 1975), la Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide (le 16 avril 1975), et la Charte africaine des droits de l'homme et des Peuples (le 15 juillet 1983).

La ratification du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs a conduit récemment à la constitution d'un état major commun entre la RDC, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi.

Toutefois, si les forces armées congolaises ont intensifié leurs opérations militaires contre les mouvements rebelles des Kivus, les FDLR (qui regrouperaient + de 10.000 combattants selon les dernières estimations de l'ONU) et les troupes de l'ex-général congolais Nkunda (parmi lesquels des civils rwandais) continuent de déstabiliser la région. Ce dernier a en effet dénoncé en mai dernier l'échec de l'intégration de ses troupes dans l'armée congolaise ; le Rwanda assurera désormais la médiation avec le gouvernement congolais sur cette question.

En revanche, des avancées sont notables ces derniers mois en matière de coopération économique régionale : la Communauté économique des pays des Grands Lacs africains (CEPGL) est for-

mellement relancée avec un projet d'extraction et d'exploitation du gaz méthane du lac Kivu. La CEPGL vise à développer les échanges commerciaux et la circulation des biens et des personnes entre le Burundi, le Rwanda et la RDC et pourrait contribuer à l'essor économique mais aussi à la construction de la paix dans la région.



Par ailleurs, l'adhésion du Rwanda à la Communauté d'Afrique de l'Est sera soumise aux chefs des Etats membres le 18 juin prochain pour approbation définitive ; elle serait dès lors effective à compter du 1^{er} juillet 2007.

Des juridictions Gacaca ont achevé leur mandat dans 6 districts des provinces du nord, de l'est et de l'ouest.

Dans le souci de finaliser le processus d'ici le 31 décembre 2007, les textes juridiques ont connu une nouvelle révision induisant notamment une réduction du

nombre de cas de catégories 1, la relégation des cas de pillages au niveau administratif des cellules pour médiation, et une augmentation du nombre de sièges avec un nombre de dossiers par siège ramené à 150.

Les dernières estimations indiquent près de 65.000 cas jugés, parmi lesquels environ 21% de prévenus ont été acquittés. La population carcérale, en augmentation ces derniers mois, reste une préoccupation de premier ordre ; la dernière révision de la loi Gacaca, qui introduit les mécanismes de sursis et révisé l'organisation des travaux d'intérêt général, pourrait apporter des solutions à cette problématique.

Sur le terrain de la justice classique, un signe a été donné à l'endroit de la communauté internationale avec la grâce présidentielle et la libération de l'ex-président rwandais Pasteur Bizimungu, incarcéré depuis 2002. Le processus visant à l'abolition de la peine de mort a connu des avancées sur le plan politique ; le projet de loi, examiné en juin à la chambre des députés, devrait devenir effectif fin juillet 2007.

En Belgique s'est ouvert le procès du major Bernard Ntuyahaga des ex-Forces armées rwandaises pour sa participation, entre autres accusations, au meurtre des 10 casques bleus belges le 7 avril 1994 à Kigali.

Justin MURWANASHYAKA, chargé de Programme « Suivi et Evaluation », nous relate ici les moments forts qui ont marqué les activités de RCN Justice & Démocratie dans le cadre du projet « Organisation d'ateliers d'échange autour des enjeux du processus judiciaire de règlement du contentieux du génocide et ceux de la réconciliation nationale » (1) mené au sein des camps de solidarité (en kinyarwanda 'ingando') pour les ex-détenus au mois de mars 2007.

Echos des *ingando* pour ex-détenus : « Lorsque joie et surprise, angoisses et espérances se conjuguent »

Témoignages des facilitateurs relais du projet « Parole »

Reconstruction et réconciliation, un processus difficile mais possible

Parmi les moments forts qui ont marqué les activités de RCN Justice & Démocratie dans le cadre du projet « Organisation d'ateliers d'échange autour des enjeux du processus judiciaire de règlement du contentieux du génocide et ceux de réconciliation nationale » mené au sein des camps de solidarité fut le temps réservé aux témoignages des facilitateurs-relais, membres des associations partenaires (2).

En effet, dans chacun des quatre camps de solidarité visités, nos facilitateurs-relais ont volontairement livré aux ex-détenus leurs témoignages, leurs récits de vie personnels et leurs propres expériences sur la cohabitation avec les rescapés et ex-détenus au sein de leur communauté. Ces témoignages sont un hommage à la lucidité et au courage contre la passivité, la docilité et l'obéissance aveugle.

Dans le cadre des *ingando*, il nous semble que les témoignages répondent en partie aux questions et aux préoccupations qu'ont les ex-détenus, tels que : « Qu'aurions-nous fait ? Que ferions-nous ? Que ferons-nous ? ». Aussi estimons-nous que, libres, vrais et sincères, les témoignages de nos facilitateurs-relais contribuent à la reconstruction personnelle, sociale de chaque individu et participent à la construction des espaces d'expression. Ci-après nous en reprendrons certains passages qui nous ont le plus frappés (3).

Après la mort, il peut y avoir la vie

Dans le camp de solidarité de Mutobo dans la province du Nord, une rescapée membre de l'association rwandaise AVVAIS (4) livre son récit aux détenus : « [...] après le génocide qui a emporté presque tous les membres de ma famille,

j'étais devenue comme folle. J'avais perdu tout espoir dans la vie, je n'avais plus le courage de travailler. Je haïssais tout le monde, je ne parlais à personne, je me battais avec tous ceux que je soupçonnais être des bourreaux...

Mais la situation a peu à peu changé grâce notamment aux conseils reçus surtout au sein de l'association AVVAIS. Maintenant, j'ai appris à assumer mon histoire, travailler et échanger avec les autres, à accorder le pardon et à marcher dans la voie de la réconciliation.

Au sein d'une même association, je vis aux côtés de gens que je considérais comme mes ennemis. Je suis parvenue récemment à retrouver le courage d'inhumer les membres de ma famille en toute dignité... ma vie reprend normalement son cours ».

Les TIG ne sont pas des travaux forcés

Dans l'*ingando* à Duha, à l'Est du pays, un ancien détenu, membre de l'association ABIYUNZE (5), littéralement « ceux qui se sont réconciliés », témoigne de sa propre expérience de réconciliation avec un rescapé qu'il nomme « mon ami » :

« Je vous présente mon ami, avec qui nous vivons ensemble dans l'association et partageons tout. Ce n'était pas ainsi après le génocide de 1994 : j'avais tué les membres de sa famille et j'ai été mis en prison. Par après, j'ai avoué, confessé et demandé pardon. Relâché de la prison en 2003, mon ami est venu à ma rencontre pour me pardonner et m'aider à me réintégrer. Je suis alors entré dans l'association ».

Revenant sur les TIG, qui réveillent beaucoup de préoccupations chez les ex-détenus, il complète son intervention face à des centaines de personnes très attentives à ses paroles : « Une fois relâché, je suis passé devant les juridictions Gacaca qui m'ont condamné à une année

Rwanda



Camp Kinyinya, Gasabo district de Kigali ; des ex-détenus regardant le film d'Anne Aghion, « Au Rwanda, on dit qu'une famille qui ne parle pas meurt »

de TIG. Les TIG ne sont pas des travaux forcés comme certains ont tendance à le croire. Au cours de la semaine, les gens travaillent librement et le week-end, ils peuvent rendre visite à leur famille. L'avantage par rapport à ceux qui sont restés en prison, c'est qu'en même temps de faire les TIG, j'ai commencé ma réintégration : j'ai la possibilité de me réhabiliter, de me réconcilier avec ceux que j'ai offensé et de reconstruire ce que j'ai détruit».

La réconciliation requiert un sérieux effort individuel

Dans la province du Sud, dans le camp de Kinyira, une autre rescapée raconte : « Le génocide de 1994 m'a laissée dans une situation particulière : celle d'une rescapée dont plusieurs membres de sa famille d'origine ont péri et dont le mari a gravement participé au génocide... condamné à la peine de mort.

Ni ma famille, ni celle de mon mari, ni leurs amis respectifs n'avaient confiance en moi, j'étais considérée comme complice.

Grâce à ma ferme volonté de reconstruire ma vie, de contribuer à la réconciliation, et aussi grâce à ma persévérance nourrie par les enseignements et les expériences vécues au sein de l'association AVVAIS, j'ai pu me rapprocher des uns et des autres. De même sur la colline, j'encourageais les rescapés à accorder leur pardon aux bourreaux et à s'engager dans la voie de la réconciliation. Tous ces efforts ont porté leurs fruits. Aujourd'hui, plusieurs d'entre eux, rescapés et ex-détenus, œuvrent ensemble au sein d'une même association ».

Suite aux témoignages, l'équipe « Parole » de RCN Justice & Démocratie a constaté que les ex-détenus prenaient la parole de manière spontanée, échangeaient et discutaient entre eux des différents passages qui les avaient plus spécifiquement marqués.

Ces récits de vie et expérience de personnes venant de l'extérieur, ayant un parcours similaire (ex-détenus libérés en 2003 et 2005) ou pas (rescapés), ont eu pour effets d'atténuer quelque peu leurs craintes et préoccupations liées à leur retour au sein de leur communauté.

Au-delà des effets sur les ex-détenus, les témoignages ont également été bénéfiques pour nos facilitateurs-relais qui ont délivré leurs récits de vie. A ce sujet, l'une d'entre elles nous confie : «*Quand j'ai fait mon témoignage devant une si grande assemblée, j'ai senti mes peines de plus en plus allégées et je sentais plus de courage*».

De retour chez elle, à Kigali, certains détenus maintenant libérés, ont croisé son chemin et voici ce qu'elle dit : «*Ça a également aidé ceux qui m'ont écoutée, car ils viennent me voir chez moi et nous échangeons ensemble* ».

Dès lors, les témoignages ont aussi eu pour conséquence de réduire les distances entre les ex-détenus et les personnes qui ont témoigné pendant leur séjour au sein des *in-gando*.

En ayant recours aux témoignages dans les camps de solidarité, notre activité a connu des résultats positifs. En effet, cet outil a suscité une prise de parole chez les ex-détenus portant sur leurs préoccupations, a participé à diminuer leurs peurs et, comme effet non attendu, à les rapprocher des rescapés à travers nos facilitateurs-relais vivant au sein des mêmes collines.

Justin MURWANASHYAKA,
Chargé de Programme Suivi et Evaluation.

Sources :

1. Ci-dessous, ce projet apparaîtra sous le nom de projet « »
2. RCN Justice & Démocratie dans le cadre de son projet « » travaille avec trois associations partenaires rwandaises qui œuvrent pour la réconciliation au Rwanda.

3. Le texte original de ces témoignages se trouve en Kinyarwanda. Les passages ici présentés constituent notre traduction.

4. AVVAIS : Association des Veuves Vulnérables Affectées et Infectées par le VIH-Sida. Cette association, partenaire de RCN Justice & Démocratie, regroupe des rescapés du génocide, des orphelins, des anciens réfugiés, des personnes qui ont les membres de leurs familles en prison accusés de génocide et des ex-détenus.

5. Abiyunze : cette association, partenaire de RCN Justice & Démocratie, œuvre à l'Est du pays et regroupe des rescapés, des anciens réfugiés, des personnes ayant des membres de leur famille en prison accusés de génocide ainsi que des Batwa.

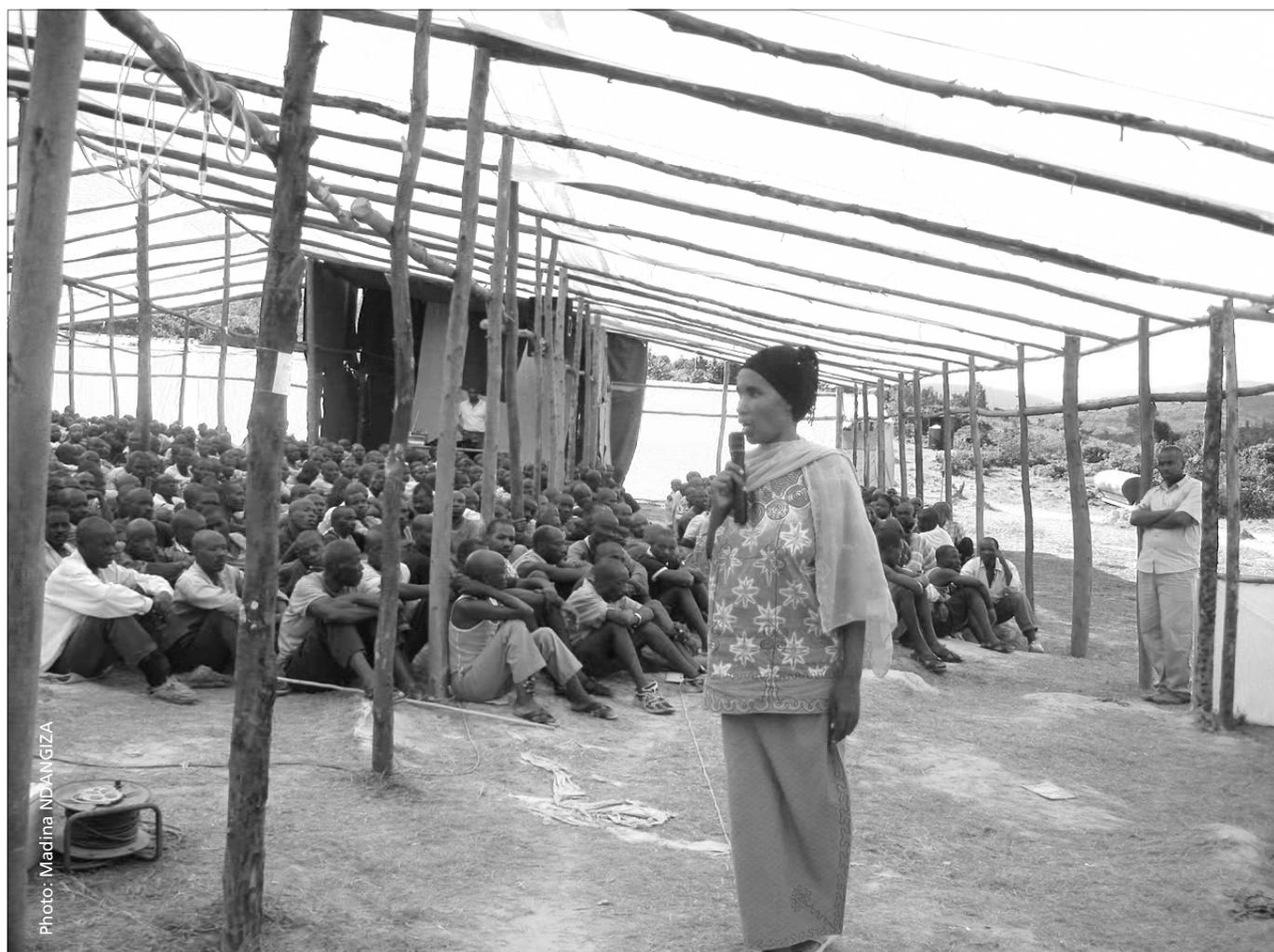


Photo: Madina NDANGIZA

Camp Kinyinga : une femme membre de l'association AVVAIS témoigne.

Rwanda

Afin de porter à la connaissance de la population rwandaise la loi organique portant régime foncier, la Fédération des agri-éleveurs du Rwanda, « Imbaraga » (la « force ») et RCN Justice & Démocratie, ont organisé un premier atelier d'échanges et de discussion avec les vulgarisateurs formés en 2006 sur la stratégie de transmission des connaissances à la population dans le district de Musanze (province du Nord). Ci-après les premières réactions de la population au regard de cette loi.

Réforme foncière au Rwanda : « Légitimité et effectivité de cette nouvelle loi selon la population »

Réussites enregistrées dans le processus de diffusion de la loi au niveau locale

Dans le District de Musanze, les vulgarisateurs ont déjà bien commencé leur travail de présentation et d'explication de la nouvelle loi foncière à la population. Parmi les premières réactions, celle-ci apprécie le fait que la terre puisse désormais être hypothéquée en vue de l'obtention d'un crédit bancaire ⁽¹⁾. Par contre, beaucoup de personnes ont exprimé leur inquiétude au sujet de l'article 87 portant sur le partage des terres ⁽²⁾.

Ainsi, un des vulgarisateurs indique que pour certains habitants, ce partage des terres signifie que ceux qui ont de grandes superficies auront beaucoup à perdre tandis que les petits propriétaires se verront accorder des terres « gratuitement ». Il sied de signaler que la question de partage des terres reste toujours problématique comme le confirme le rapport de l'Office de l'Ombudsman de l'année 2005 ⁽³⁾ qui reproche aux autorités de s'opposer à la politique de partage des propriétés foncières alors que ces autorités devraient servir la population.

En effet, ce rapport montre que dans certaines régions, le partage des propriétés foncières s'est déroulé en vertu de la réglementation mais certaines autorités se sont opposées à sa mise en pratique. Nous observons, à l'instar du rapport de l'Ombudsman, que des résistances persistent quant à la question du partage des terres; car même là où l'on a appliqué ce prin-

cipe de partage des terres, surtout dans la province de l'Est, on remarque qu'il y a des affaires pendantes devant les juridictions de cette province en contestation de ce partage des terres. Sur ce, il importe d'informer la population sur la raison d'être de la politique du partage des terres au Rwanda afin d'en saisir la portée.

La majorité des personnes avec qui nous avons eu des entretiens lors de cet atelier

« Dans certaines régions le partage des propriétés foncières s'est déroulé en vertu de la réglementation mais certaines autorités se sont opposées à sa mise en pratique »

le partage des terres comme un élément de l'expropriation pour cause d'utilité publique afin que tout propriétaire foncier soit dédommagé s'il doit partager ses terres avec d'autres habitants.

Une autre inquiétude vient de l'article 20 portant sur le remembrement des terres ⁽⁴⁾. Selon les vulgarisateurs, les habitants ne comprennent pas bien comment cette disposition sera mise en exécution. Mais, comme l'a souligné un des participants, lorsqu'il explique à la population l'article 30 selon lequel « l'enregistrement des terres par leurs propriétaires est obligatoire », la population se rassure en constatant que l'enregistrement les protégera contre la perte de leur terre.

Les habitants du secteur Kinigi ont également une préoccupation particulière portant sur leur droit à la pro-

priété foncière. En effet, ceux-ci vivent sous le régime du « paysannat » et estiment qu'ils ne se sentent pas protégés par la nouvelle loi. Selon le vulgarisateur provenant de ce secteur, ces personnes se sont installées dans la région à partir de 1964 et les terres qu'ils occupent sont régies par un contrat spécifique conclu entre l'Etat rwandais et la population dans le cadre de la promotion de la culture du pyrèthre (plante utilisée dans la fabrication d'insecticide).

Selon ledit contrat, les habitants doivent cultiver le pyrèthre sur un tiers des deux hectares qui leur sont attribués et utiliser le reste de la parcelle pour leurs cultures vivrières. Ils n'ont dès lors d'autre droit que celui d'exploiter les terres dont ils ne sont pas les propriétaires. Leur cas est donc différent de celui des paysans qui possèdent des terres sous le régime du droit coutumier puisque la loi organique portant régime foncier reste muette sur cette question. Ce cas mérite réflexion surtout que les terres du paysannat de Kinigi sont actuellement occupées par les descendants des premiers occupants qui ont reçu ces terres suite au partage d'ascendants.

Le système de paysannat laisse le détenteur de la terre dans une situation très précaire car, quel que soit le nombre d'années passées sur la terre, il n'en devient jamais le propriétaire comme le cas de paysannat de Kinigi où les gens y sont installés depuis plus de 40 ans.

Comme la nouvelle loi foncière prévoit l'enregistrement de toutes les terres, nous estimons que ce système

de paysannat devrait être supprimé pour que les habitants cessent d'être des *abagererwa* (5) de père en fils.

Par ailleurs, certaines personnes, qui habitent sur les rives du lac Ruhondo, n'ont pas une bonne compréhension de la nouvelle loi foncière, surtout que parmi elles, celles qui avaient des champs à côté du lac, zone fertile en l'occurrence, se sont vu intimer l'ordre de ne plus les exploiter dans le cadre de la politique de protection de l'environnement (6). Au-delà de ces différentes inquiétudes, la population a également conscience des opportunités que cette loi apporte au citoyen rwandais essentiellement en ce qui concerne la revalorisation de sa terre (7). Néanmoins les vulgarisateurs, participant à l'atelier d'échanges, ont fait part de leurs préoccupations sur la tentation qu'auraient certains paysans de vendre leur terre aux plus offrants, surtout en milieu rural, où le niveau de compréhension des conséquences de l'article 34 de la loi organique pose problème pouvant engendrer un phénomène de personnes se retrouvant « sans terre » dans le pays.

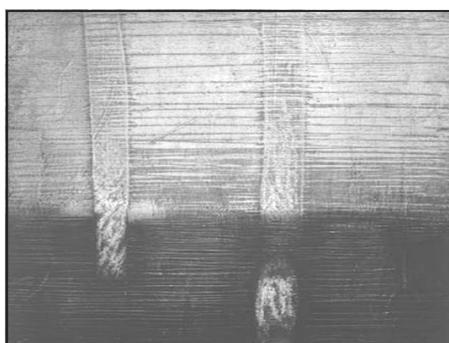
Difficultés liées à l'effectivité de la loi

Face aux différentes pratiques culturelles rwandaises, la loi est parfois difficile à comprendre. Ainsi, un vulgarisateur déclare qu'il est franchement difficile pour un paysan rwandais d'accepter le fait de lui faire payer une taxe sur la propriété qu'il a héritée de ses aïeux (8).

Un autre défi est la spécialisation des cultures. Les vulgarisateurs ont en effet rappelé que la grande majorité des Rwandais vivent de diverses productions vivrières récoltées sur leurs champs. La préoccupation des paysans est de savoir comment ils vont vivre s'il leur est demandé de cultiver un seul produit, sans argent pour acheter les denrées dont ils ont besoin en attendant les fruits de leur récolte. Selon les vulgarisateurs, la monoculture ne doit pas faire oublier l'extrême pauvreté de la population rwandaise et de prendre des mesures en conséquences.

A la question de savoir comment interpréter le dernier paragraphe de

l'article 20 de la loi, qui interdit de morceler les terres destinées à l'agriculture et à l'élevage d'une superficie inférieure ou égale à un hectare, disposition accompagnée par la politique gouvernementale encourageant la population à habiter dans les *imidugudus* (les « habitats groupés »), les vulgarisateurs répondent qu'à leur sens, l'habitat groupé est un bon programme dont l'objectif est de libérer davantage de terres arables et de faire bénéficier la population des infrastructures de base, mais ils ont



Charles Mutanganwa

ajouté que ce programme doit être amélioré afin que toutes les infrastructures précèdent l'arrivée de ses futurs habitants.

Ils ont par ailleurs indiqué que des conflits vont certainement naître, au regard de l'interdiction de subdiviser les terres inférieures ou égales à un hectare, du fait que le père de famille ne pourra plus donner le partage d'ascendant à son ou ses fils/filles quand ceux-ci fonderont leur propre foyer. Nous pensons que cela demande une information à la population étant donné que le partage d'ascendant prévu par la loi portant succession (9) est *ipso facto* supprimé pour les terres de moins d'un hectare.

Sur ce, il semble que ceux qui ont une terre de moins d'un hectare seront obligés de rester dans l'indivision, ce qui contredit le principe général qui stipule que « nul n'est tenu de rester dans l'indivision ». Cette situation pourrait également augmenter les conflits dans le cas où les copropriétaires d'une terre de moins d'un hectare désirent absolument disposer de leur part pour l'utiliser comme bon leur semble, ce qui causera aussi des

difficultés au juge saisi d'une telle demande.

Relativement à certains arrêtés de mise en exécution de la loi foncière déjà sortis, les paysans ne se sentent pas toujours en accord, notamment en ce qui concerne l'arrêté présidentiel n° 51/01 du 12/10/2006 portant organisation, attributions, fonctionnement et composition des commissions foncières.

En effet, les vulgarisateurs ont regretté que le législateur ait préféré confier cette question à des personnes ayant au moins terminé les études secondaires, personnes seules autorisées à faire partie de la commission foncière au niveau du secteur et de la cellule, en « laissant de côté » les paysans qui sont pourtant directement concernés par le sujet.

Selon les participants à l'atelier, cet arrêté n'est dès lors pas adapté à la situation actuelle de la société rwandaise.

Conclusion

La dimension culturelle qui régit les modes de vie des individus n'est pas statique. Au contraire, elle doit être redynamisée et actualisée pour diverses raisons : incorporation des apports extérieurs, laisser de côté ce qui est inapproprié, améliorer les apports positifs en vue d'accélérer le développement, etc.

Cependant, changer les attitudes et les comportements des individus n'est pas une tâche facile, car, comme le dit si bien un adage rwandais « *Imihini mishya itera amabavu* », « Un nouveau manche cause des cloques ».

Dès lors, le travail de vulgarisation de la loi foncière est important en tant que première étape dans le processus de prise de connaissance de son contenu par la population qui pourra ensuite y apporter ses opinions de manière constructive et in fine se l'approprier.

Alain NSENGIYUMVA,
Chargé de Programme
Sensibilisation et Information.

Rwanda

Sources :

1. LO n°08/2005 du 14/07/2005 portant régime foncier au Rwanda, Art. 34 : Le droit de la propriété foncière peut être transmis entre les personnes ou suivant la succession ; il peut être transmis par don, par location ou par vente ; il peut être donné en hypothèque, conformément aux conditions et modes prévus par le Code civil ordinaire, sans préjudice des dispositions particulières de la présente Loi Organique.
2. LO n°08/2005 du 14/07/2005 portant régime foncier au Rwanda, Art. 87 : L'Etat a le devoir de trouver des terres à ceux qui ont été privés de leur droit à la propriété foncière. Ces terres sont en général constituées de : 5° partage des propriétés foncières.
3. Office de l'ombudsman, rapport, exercice 2005, sorti en janvier 2006.
4. LO n°08/2005 du 14/07/2005 portant régime foncier au Rwanda, Art. 20 : Dans le cadre de l'intérêt public et pour assurer une exploitation économiquement rentable des terres rurales, le Ministre ayant l'Agriculture dans ses attributions en collaboration avec les autorités et la population concernée, peut ordonner des opérations de remembrement de propriétés foncières pour leur exploitation. Chaque propriétaire continue d'avoir droit à la partie qui constitue sa propriété foncière.
5. Au Rwanda, il y avait une institution appelée « ubukonde » qui constituait un mode d'occupation du sol dans les régions forestières et cette première occupation conférait au premier occupant le titre de propriétaire foncier et le droit d'exiger des redevances aux personnes exploitant une partie du domaine. Celui qui a été installé par le propriétaire foncier s'appelait « umugererwa » ou le client foncier. Il pouvait être installé par le pouvoir en place et dans ce cas on l'appelait le client foncier politique.
6. Loi organique portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda, n°04/2005 du 08/04/2005, J.O. n° 9 du 01/05/2005, art. 85-87.
7. LO n°08/2005 du 14/07/2005 portant régime foncier au Rwanda, Art. 34
8. LO n°08/2005 du 14/07/2005 portant régime foncier au Rwanda, Art. 68 : Tout propriétaire foncier a l'obligation de payer un impôt foncier fixé par une loi particulière.
9. LO n°22 du 15/11/1999 complétant le livre premier du code civil et instituant la cinquième partie relative aux régimes matrimoniaux, aux libéralités et aux successions, Art. 42 : Le partage d'ascendant est l'acte accompli par des parents de leur vivant, par lequel ils partagent leur patrimoine entre leurs enfants ou leurs descendants qui en deviennent, chacun pour la portion qui lui est dévolue, propriétaires. Ce partage vaut accomplissement des devoirs des parents d'éduquer et de donner un patrimoine à leurs enfants.

Dans cet article, Alexandra Vasseur, responsable de programme Rwanda se demande si le poids de l'histoire rwandaise, dont les racines semblent violemment arrachées, n'empêche pas tout élan de créativité en dehors des chemins institués.

Justice et Démocratie ?

Nos activités au Rwanda ont pour intention de contribuer au renforcement de l'Etat de droit et au maintien de la paix sociale. Aujourd'hui, après 13 années, au stade de développement du pays, nous pourrions conclure que la contribution de RCN Justice & Démocratie serait plus effective ailleurs : l'Etat de droit n'est-il pas effectivement établi dans le pays ? La société ne vit-elle pas en paix ?

Ce serait faire abstraction de nos intentions quant à l'émergence de pratiques démocratiques. Si l'image que renvoie RCN Justice & Démocratie au Rwanda semble parfois floue, orientée vers le renforcement des institutions, tout en intervenant au sein de la société civile, c'est que nous sommes au Rwanda, et qu'inévitablement, nos intentions nous amènent à éprouver les tensions de son développement social et politique.

Je sens le poids d'une histoire qui empêche tout élan de créativité, inhibe toute initiative en dehors de chemins institués, établis, validés, rassurants.

Car au cours de cette histoire, les racines ont été violemment arrachées, et arrachées encore. Les fondements de la construction d'un avenir possible ont versé dans les abîmes. Les mémoires sont ruinées. Les histoires ne se parlent plus. Comment le Nous rwandais peut-il renvoyer à un Je ?

On pourrait se contenter d'accepter l'adage qui nous rend sage : « *Laisser le temps au temps* ». La difficulté est qu'au Rwanda, les temps ne concordent pas pour l'instant encore : une justice parfois trop lente (30.000 à 40.000 dossiers d'arriérés en droit commun) et pourtant si ambitieuse (plus de 800.000 personnes à juger par les juridictions Gacaca d'ici à fin 2007) ; des zones urbaines en plein essor économique, des zones rurales prises dans

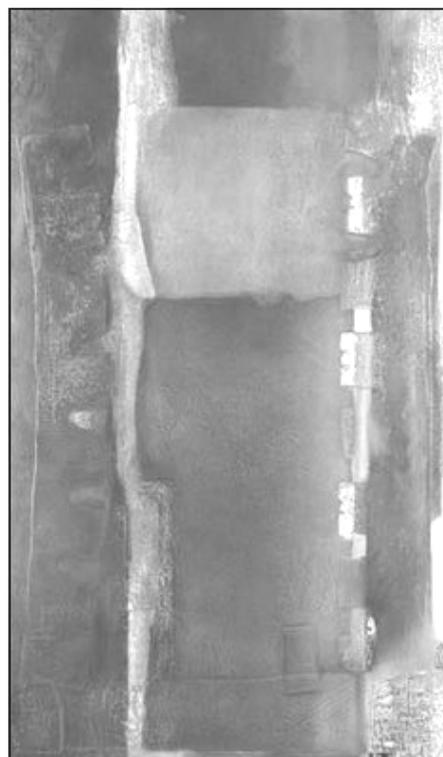
des réalités sociales d'un autre temps ; des réformes qui souhaiteraient raccorder les pratiques aux nécessités de développement national ; autant de mutations et de renversements.

Au Rwanda, j'ai parfois l'impression d'une population otage de son passé meurtrier et d'une justice qui dit et redit le génocide mais ne peut le traiter.

Une population otage de son temps.

Une société en tensions.

Alexandra VASSEUR,
Responsable Programme Rwanda.



Charles Mutanganwa

Alexandra Vasseur, responsable de programme Rwanda à RCN Justice & Démocratie, s'est entretenue avec Oumou Bolly, chef de division « Démocratie et Bonne Gouvernance » à l'Association des Jeunes pour le Maintien et la Consolidation de la Paix au Mali (AJMCPM). Oumou Bolly suit actuellement une formation sur « le genre comme condition de développement durable » avec l'AIDEP à Louvain-la-Neuve ; dans le cadre de cette formation, Oumou a passé deux semaines de stage au siège de RCN Justice & Démocratie à Bruxelles.

Entretien entre Oumou Bolly (OB) et Alexandra Vasseur (AV)



Oumou Bolly et Alexandra Vasseur.

AV: Oumou, quelles motivations t'ont amenée à t'engager dans le secteur associatif au Mali ?

OB: J'ai suivi une formation en socio-anthropologie qui a développé mon intérêt pour les relations entre les individus. J'ai ensuite rejoint l'association des jeunes pour le maintien et la consolidation de la paix au Mali. Nous organisons des formations, des sensibilisations, des médiations à bénéfice de jeunes de la capitale et de certaines localités plus isolées du pays. Travailler sur la question de la bonne gouvernance renvoie à celles de la démocratie, du droit et au concept de transparence. Je me vois interpellée sur ces aspects de négociations dans les relations humaines, aussi je me sens proche de la population.

AV: Qu'est-ce qui t'as motivée à suivre une formation à l'étranger telle que celle de l'AIDEP ?

OB: La formation sur le genre nous semblait une nécessité car effectivement nous prenions peu en compte cette question du genre dans nos pratiques ; quand j'ai vu l'avis de la formation, j'ai saisi ce que je considère être une opportunité pour mon développement personnel ; c'est aussi une opportunité d'ouver-

ture vers l'extérieur, d'échanges avec d'autres membres d'associations pour apprendre des autres d'autres pratiques que je pourrais intégrer dans mon association ; j'ai été très contente de voir ma candidature sélectionnée.

AV: Était-ce ton premier départ vers l'Europe ?

OB: Oui ; j'avais un peu d'appréhension, l'écart me paraissait trop grand entre les pays d'Europe et le nôtre. A mon arrivée j'ai été plutôt rassurée, impressionnée aussi par l'état de développement de ce pays ; je me suis dit que nous avons du chemin à faire en Afrique ; il nous faut plus de détermination et d'opportunités ; si tous les Africains pouvaient avoir l'opportunité de venir constater ces progrès, cela leur donnerait des idées pour le développement de nos pays et nous permettrait une prise de conscience vis-à-vis de nos Etats que nous accusons.

Je me suis dit aussi que tout n'est pas mal chez nous : l'humanisme, l'intérêt des uns pour les autres ; ici chacun va de son côté et ne se préoccupe pas trop de l'autre ; si les Africains exploitaient ces qualités d'entraide et de soutien mutuel, cela pourrait être une source de développement, via les associations par exemple.

J'ai fait mon mémoire de fin d'étude sur l'extravagance des cérémonies grandioses et leur impact sur l'évolution du niveau de vie de la population ; j'ai beaucoup critiqué à l'époque ces cérémonies, qui sont l'occasion de dépenses somptuaires alors qu'il y a un niveau élevé de pauvreté. C'est vrai, mais

aujourd'hui je suis plus nuancée car ces dépenses contribuent parfois au gagne pain des plus pauvres : les griots, les artistes, par exemple. Il y a des aspects positifs dans ces cérémonies, elles donnent la couleur à notre vie, elles sont l'occasion de se voir, d'échanger, de se faire des offrandes ; à travers ces rites, on se sent interpellé ; participer c'est montrer le degré de lien entre nous ; rester en marge, c'est difficile, c'est s'isoler de la société.

AV: Cette formation est complétée par un stage au sein d'une Organisation Non Gouvernementale, quel regard portais-tu sur les ONG étrangères que tu voyais intervenir dans ton pays ?

OB: Les ONG étrangères viennent pour elles-mêmes en Afrique : les programmes sont de courte durée, n'ont pas d'impact positif à long terme sur les africains ; je dirais que si le temps accordé était plus long ce serait une bonne chose ; 3 ans par exemple c'est trop court, les populations sont finalement laissées à elles-mêmes car elles n'ont pas le temps de renforcer leurs compétences et poursuivre les activités après le départ de ces ONG.

Beaucoup d'ONG sont trop sous le joug des bailleurs de fonds, et vraiment je pense qu'elles n'arrivent finalement pas à avoir leur indépendance pour suivre les visions qu'elles se promettent.

(Lire la suite p. 34)

Burundi

Le point géopolitique

La République du Burundi est un territoire de 27 834 km², divisé en 17 provinces et peuplé d'environ 7,2 millions d'habitants. Le pays est indépendant depuis le 1^{er} juillet 1962. Le PIB par habitant est de 105,8\$ (OCDE, 2005). L'indice de développement humain est de 0,378, classant le Burundi 169e sur les 177 pays classés (PNUD 2005).

L'économie du Burundi est principalement rurale, basée essentiellement sur l'agriculture et l'élevage. Le café, le thé, le coton et la culture vivrière sont les principaux produits d'exportation. Le pays possède des ressources naturelles telles que l'uranium, le nickel et les phosphates mais celles-ci ne sont pas encore exploitées.

Sur le plan politique, l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation signé le 28 août 2000 met un terme à une guerre civile qui a duré 13 ans et occasionné environ 300.000 morts. Le 26 août 2005, l'élection du Président Pierre Nkurunziza, leader de l'ex rébellion du CNDD-FDD, clôture la période de transition. Les nouvelles institutions sont composées selon l'équilibre constitutionnel de 60% de hutu, 40% de tutsi et 30% de femmes. Les anciennes forces rebelles ont été intégrées au sein des services de la sécurité nationale. Le corps diplomatique et les autorités judiciaires sont entièrement renouvelés.

L'accord de cessez-le-feu signé le 7 septembre 2006 à Dar-Es-Salam, entre le gouvernement et les Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL), marque la dernière étape du retour à la paix.

Les défis de la reconstruction du pays sont immenses, alors que le fonctionnement des institutions démocratiques est fragilisé par les rivalités politiques et le peu de moyens à la disposition de l'Etat.

Dès sa prise de fonction, le gouvernement a annoncé d'importantes mesures sociales pour renforcer l'accès à l'éducation et à la santé. La réduction de la pauvreté, la réinstallation des populations réfugiées et déplacées, la réintégration, la démobilisation et réhabilitation des ex-forces belligérantes, le désarmement de

la population civile, et la mise en place d'un processus de justice transitionnelle sont des facteurs déterminants pour l'avenir du pays.



La situation politique est caractérisée par une crise parlementaire qui dure depuis la dernière session, où l'Assemblée Nationale s'est révélée incapable d'adopter les textes de loi soumis par le gouvernement. L'éviction d'Hussein Radjabu de la présidence du CNDD-FDD et de ses proches des institutions a généré de nouvelles rivalités au sein du parti et la perte de la majorité parlementaire. Le FRODEBU, quant à lui, réclame toujours une représentation substantielle dans les institutions.

Sur le plan économique, le gouvernement a obtenu des résultats encourageants, dont l'intégration du Burundi dans la Communauté de l'Afrique de l'Est et la réduction de la dette extérieure. Les bailleurs ont annoncé une aide de 665 millions de dollars en mai 2007, pour soutenir le plan d'actions prioritaires du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

La création d'un secrétariat de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs au Burundi et la relance de la Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs participent aux efforts de consolidation de la paix dans la région.

Le Burundi compte 260 000 rapatriés sans terre, qui attendent, pour la plupart, d'être réinstallés sur leur propriété d'origine. La Commission Terre et autres biens a pour mission d'organiser la réattribution des terres au niveau national et de prévenir les conflits fonciers.

Les négociations sont en cours entre le gouvernement et les Nations unies en vue de statuer sur les conditions d'établissement d'un mécanisme de justice transitionnelle composé d'une *Commission pour la vérité et la réconciliation* et d'un *tribunal spécial*. Dans l'attente d'un consensus, les parties se sont entendues pour organiser un processus de consultation nationale de la population sur la justice post-conflit.

Bella Nceke, ex-chargée de l'action Appui aux associations, vient de quitter RCN Justice & Démocratie. Elle nous raconte son expérience professionnelle, ses joies et chagrins dans le cadre de ses activités au Burundi.

Joie et chagrin d'un au revoir

Les débuts d'une vie professionnelle

Avec le temps que je viens de passer chez RCN Justice & Démocratie, je viens de boucler 5 ans d'expérience professionnelle, du moins comme juriste. Cinq ans, deux organisations, deux employeurs, deux mondes professionnels complètement différents.

Mes débuts, je les ai faits à la CEJP ⁽¹⁾ comme chargée des droits de l'homme. La CEJP était très jeune aussi, elle se cherchait encore, jusqu'à mon départ d'ailleurs. Là, j'ai côtoyé de fervents chrétiens catholiques dont l'engagement pour les droits de l'homme n'avait d'égal que la conviction que Dieu les avait choisis pour cela. C'est à la CEJP que j'ai fait mes premières missions à l'intérieur du pays. Au début, j'avais très peur de prendre la route, mais je ne le disais pas. Je craignais pour ma vie parce que beaucoup de gens perdaient la leur dans les embuscades. Ma première mission à la CEJP m'a emmenée à Gitega.

Le souvenir que j'en ai gardé est celui des « gardiens de la paix ». En effet, à peine étions-nous sortis de Bujumbura, que je vis au bord de la route dans un virage un jeune homme armé, dans un accoutrement pour le moins inquiétant : mi-militaire, mi-civil. Mon sang ne fit qu'un tour ! Avant que je comprenne qui c'était, on l'avait déjà dépassé. Le plus bizarre était que, parmi les quatre que nous étions, j'étais la seule à avoir eu peur. Il a fallu que nous en rencontrions encore 2 séparés par un kilomètre de distance pour que je comprenne que ce sont les fameux « gardiens de la paix » ⁽²⁾. C'est seulement à ce moment que j'ai ri de ma peur ! J'avais cru que c'étaient des rebelles !

C'est également à la CEJP que j'ai animé mon premier atelier. En fait, je n'étais que modératrice, mais comme la CEJP était organisatrice, je devais présenter l'atelier et le projet dans lequel il s'inscrivait. Le tout était sur un thème que je n'aimais pas du tout : «L'Accord d'Arusha ». Je me souviens que j'ai cependant mis le paquet dans la préparation de la présentation qui ne devait pas durer plus d'un quart d'heure. Et

à la fin de la journée, mon supérieur hiérarchique m'a félicité pour la présentation. Ce que j'ai appris à la CEJP, c'est aussi et surtout par la participation à des activités extérieures d'autres organisations, que ce soit des formations, des ateliers de réflexion, des séminaires, tout cela sur des thèmes divers. La planification, l'élaboration des projets, le cadre logique, les techniques de plaidoyer.



Bella Nceke, ex chargée de l'action Appui aux associations.

23 mois à RCN entre satisfactions et appréhensions

C'est via ces activités que j'ai appris tout cela. Après 3 ans, j'ai eu envie d'aller ailleurs. Je pensais en effet que la CEJP, du moins par elle-même, m'avait appris tout ce qu'elle pouvait m'apprendre, et qu'il me fallait une nouvelle expérience. C'est ainsi que j'ai commencé à répondre aux appels d'offres de service, et parmi les 3 appels auxquels j'ai répondu, un bon écho m'est venu de RCN.

23 mois au service de RCN Burundi, 23 mois riches d'expériences, de découvertes, de satisfactions, mais aussi de doutes, d'appréhensions et de déceptions. Comment décrire la joie de découvrir que les gens plus ou moins instruits ne sont pas les seules à vouloir changer le monde, que ce rêve, ils le partagent aussi avec de petites gens de milieux très défavorisés qui se battent pour la justice et le respect des droits dans leurs communautés ? Quel réconfort de voir que l'écho du droit et de la justice arrive jusqu'aux oreilles des plus éloignés et tombe dans des cœurs réceptifs et sensibles ! Qui peut imaginer que des gens de condition si modeste pensent à travailler pour faire triompher le droit et la justice ?

Le courage de ces petites gens que j'ai découvert grâce à l'action « appui aux associations » fait montre de leur grandeur d'âme en même temps qu'il donne de l'espoir que ce combat de si longue haleine aboutira un jour. L'espoir se confirme quand on voit les membres de ces petites associations à l'œuvre lors des ateliers qu'ils organisent avec l'appui de RCN, quand les femmes membres de ces associations parlent, expliquent, transmettent ce qu'elles savent du droit avec tout leur cœur ! L'espoir se transforme en satisfactions quand les femmes racontent comment elles aident les membres de leurs communautés qui ont des litiges en leur four-

Burundi

nissant des conseils juridiques, certaines risquant même de se mettre en conflit avec les autorités administratives et judiciaires ! Autant cela fait plaisir de voir que le droit fait partie des préoccupations des associations, autant cela fait mal de voir la pauvreté dans laquelle vit la population. C'est à se demander si ces pauvres femmes tiendront le coup et continueront à travailler pour la justice si les conditions dans lesquelles elles vivent ne changent pas dans les plus brefs délais. La précarité de leurs conditions de vie explique peut-être le fait que plusieurs associations insistent pour demander à RCN de financer des activités génératrices de revenus ou des activités de type humanitaire en sachant très bien que RCN ne finance pas ce genre d'activités.

Même l'association Imbogorabuzima (association de Kirundo qui travaille pour la promotion du droit des enfants) l'a fait, alors que RCN l'avait déjà appuyée pour un premier projet directement lié à la promotion du droit. Et quand nous leur avons répété que RCN n'a pas encore changé, qu'il ne finance toujours pas les activités génératrices de revenus, l'association n'a plus donné aucun signe de vie. Tout cela m'a fait penser que l'importance du droit n'est pas très perceptible quand il y a un besoin primaire insatisfait. C'est autant de doutes et d'appréhensions que j'ai éprouvés en travaillant pour RCN Burundi.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas de ce genre d'associations qu'est venue la déception. Non, mais c'est de deux associations qui sont parmi celles dont les membres sont les moins démunis et les plus instruits. Les rapports financiers de ces associations comprenaient en effet de fausses pièces. Il m'est arrivé de rêver que je me disputais avec une de ces deux associations ! Je me souviens que dans ce rêve (cauchemar ?), je me suis déchargée ! Je leur ai dit tout ce que je pensais d'eux ! Mais la plus grande déception, c'est quand les échanges avec les membres d'une association partenaire, à l'issue d'un atelier de planification révèlent qu'ils n'ont pas compris ce qu'est la planification, encore moins de comment elle se

fait. Qu'à cela ne tienne, la formation passe par la répétition, et nous songeons déjà à réaliser un nouvel atelier sur la planification spécialement pour les membres de cette association.

La nostalgie du départ

La satisfaction, c'est aussi du point de vue humain. Je regretterai le bon climat de travail dans le volet « Appui à la Société Civile » qu'ont contribué à créer la gentillesse de Danny, la bonne humeur de Claude, le rire d'Athanase qui fut remplacé un bon matin par l'humour serein d'Aimé, le sérieux de Cyrille, le calme d'Emile, la vivacité des comédiens, tout cela sous la supervision enthousiaste d'Hélène. Je garderai en mémoire d'une façon plus générale l'ambiance de travail chez RCN Burundi. Certaines actions que j'ai suivies, hélas, de loin me manqueront par leur originalité (contes, histoire de la justice), d'autres que j'ai suivies de plus près me manqueront par leur richesse (outils de vulgarisation du droit). Avec RCN, j'ai connu ce que c'est que de se séparer de sa famille pour une mission à l'intérieur du pays.

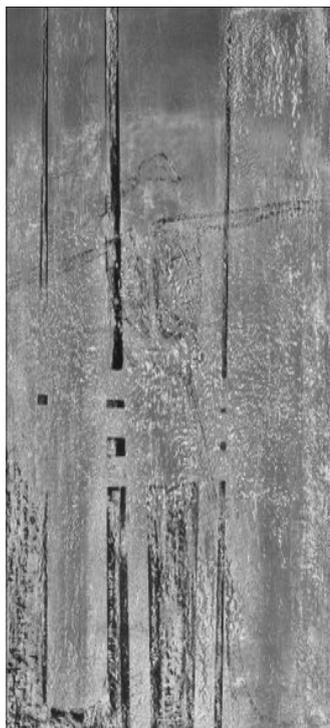
Ce n'est qu'un au revoir

Mais chaque chose a une fin. Je quitte RCN pour une nouvelle aventure à la Commission Nationale des Terres et autres biens (CNTB). Une des raisons qui m'ont encouragée à accepter le poste de Conseiller juridique dans ladite Commission, c'est le fait de changer radicalement de travail, ce qui me permettra de diversifier mon expérience. Je vais m'occuper des litiges fonciers. Concrètement, il s'agira de donner des avis juridiques sur les cas que la CNTB sera en train de traiter. L'autre raison, c'est que je ferai moins de missions à l'intérieur du pays. Je souhaite à RCN pleins succès dans son travail.

Bella NCEKE,
Ex chargée de l'action
Appui aux associations.

Sources:

1. Commission Episcopale Justice et Paix.
2. Milice de jeunes auxiliaires de l'armée gouvernementale au cours de la guerre civile du Burundi.



Charles Mutanganwa

Cyrille SIBOMANA, assistant metteur en scène, à travers ce témoignage, nous fait part de sa joie après la reprise des représentations théâtrales et du cordon qui le relie à RCN Justice & Démocratie.

Ce jour-là...

Au travail, il faut faire en sorte que la somme des joies et succès dépasse la somme des échecs et chagrins. Ce jour-là, je me suis laissé conduire par bien des pensées. Pourtant, je savais d'avance que le vin était tiré et qu'il fallait bien le boire. « *Habuze iki ?* » était pour moi comme le magnificat.

Ce magnificat que je récitai inlassablement au séminaire. « *Habuze iki ?* » était ma communion avec la population des collines. « *Habuze iki ?* » était le cordon ombilical qui me liait à RCN Justice & Démocratie.

L'arrêt des représentations du spectacle « *Habuze iki ?* » en décembre 2006 a provoqué la coupure de ce cordon. La rupture avec les comédiens bigarrés, la rupture avec les belles collines du Burundi, la rupture avec les montagnes et les vallées.

Ce 7 mai, lorsque mon contrat a été renouvelé, j'ai re-dansé le magnificat, j'ai pensé à bien des choses, je me suis laissé aller à rêver. Participer à un nouveau travail de création est un cadeau extrêmement ambitieux mais exaltant, un travail lourd mais ennoblissant.

Un spectacle passionnant, d'envergure sur la justice transitionnelle. Mais la réalisation de cette justice transitionnelle recouvre une multitude de difficultés dans un pays à mille histoires, à mille non dits, à mille controverses, à mille polémiques, à mille interdits. Une histoire passionnante sur une terre glissante,

Dans mon travail, je voudrais faire en sorte que la somme des succès dépasse de loin la somme des échecs. Voici mon pari, un pari que j'entends partager avec tous mes collègues.

Cyrille SIBOMANA,
Assistant metteur en scène.



Photo: Emile NDIGIRIYE

Cyrille et quatre comédiens pendant un moment de détente.

Burundi

En tant qu'assistant producteur chez RCN Justice & Démocratie, Emile Ndigiriye a presque parcouru tout son pays et dans le cadre de ses activités, il a pu nouer de solides amitiés avec les populations. Il nous raconte dans cet article la genèse de son parcours professionnel et le bilan de ses activités.

Trente deux mois au service de RCN Justice & Démocratie

Le coup de fil du bonheur

C'était le 27 Juin 2004, lorsque je reçus un coup de téléphone m'informant que je suis retenu au poste d'Assistant producteur dans le projet théâtre de RCN Justice et Démocratie. J'avais depuis des années souhaité être embauché dans une organisation internationale pour servir la population de ce petit pays maintes fois meurtri depuis son indépendance en 1962. Ainsi mon rêve est devenu réalité.

« J'ai des amis dans presque toutes les communes. Chaque semaine, je reçois au moins trois coups de téléphone provenant des administrateurs, commissaires de police et même des petits paysans pour me saluer et me demander la date de mon retour »

Les amis me félicitèrent mais avec beaucoup de regrets. « Tu vas nous manquer ! » dit un de mes collègues. » ; « Mais là où tu vas-tu élargiras le cercle des relations et nous amènera de nouveaux amis » ajouta l'autre mais avec émotion. Le matin du 28 juin, c'est la date du début du travail, je me présente au bureau sis à Rohero, Av Pierre Ngendandumwe.

Un accueil surprenant

Dès mon arrivée au bureau de RCN, les nouveaux collègues vinrent l'un après l'autre pour me saluer et me souhaiter la bienvenue. Ce geste m'a franchement ému. Toute la peur que j'avais s'est totalement transformée en joie. Un pot de bienvenue a été organisé à cette occasion au bar « Le triangle ». Le travail a débuté avec un grand espoir de réussite.

Un travail fatigant mais...

Deux semaines plus tard, un travail dur commença. Gautier, le Responsable du Projet Appui à la Société Civile me demanda de partir en mission de deux semaines en province de Ngozi et Gitega pour la préparation de la tournée de la troupe « Si ayo guhora ». Encore une fois la panique : je devais me débrouiller seul pour faire les contacts auprès des autorités locales et assurer une large publicité du spectacle dans tous les lieux publics et ceci dans un milieu que je ne connaissais pas.

Une présentation complète de RCN Justice & Démocratie s'avérait incontournable.



Photo: Emile NDIGIRIYE

Commune Cendajuru, province de Cankuzo.

J'ai, par après, commencé à remarquer un grand soutien des autorités administratives et militaires après avoir appris que RCN organise des séminaires de formation des OPJ et des autorités de base.

Quand à la population locale, une chose lui a beaucoup plu chez RCN Justice & Démocratie, en plus des spectacles, c'est l'appui donné par RCN Justice & Démocratie aux associations et l'émission radiophonique *Ntunganiriza*. Ces actions menées par l'ONG ont fait que la troupe soit bien accueillie et écoutée attentivement par le public partout où nous avons joué.

Au début du spectacle, je trouvais nécessaire de présenter l'ONG et la troupe comme le montre la photo ci-dessous prise en commune Gahombo dans la province de Kayanza.

J'ai parcouru tout le pays

Je peux dire sans aucun risque de me tromper que le bilan de ces trente deux mois à RCN Justice et Démocratie est globalement positif.



Scène de théâtre, commune de Gahombo, province de Kayanza, mai 2006.

Actuellement, je connais tous les coins du pays. J'ai visité tous les sites touristiques, je maîtrise tous les axes routiers, les infrastructures sociales et économiques. J'ai des amis dans presque toutes les communes. Chaque semaine, je reçois au moins trois coups de téléphone provenant des administrateurs, commissaires de la police et même des petits paysans pour me saluer et me demander la date de mon retour.

La troupe est désormais devenue célèbre dans le milieu rural suite aux publicités que j'ai faites.

Je ne terminerai pas cet article sans signaler les difficultés souvent rencontrées. Il s'agit essentiellement de l'inaccessibilité de certaines localités comme la commune de Bukinyana en province de Cibitoke, la commune Cendajuru dans Cankuzo pendant la saison pluvieuse et la route Bugenyuzi-Gihogazi en province de Karuzi.

En clôturant mon article, je ne manquerai pas de remercier l'équipe de RCN Justice & Démocratie Burundi pour son labeur et son sacrifice dans l'accomplissement de sa mission.

Emile NDIGIRIYE,
Assistant producteur.

Burundi

Les groupes de parole organisés sur base d'une représentation théâtrale portant sur le thème du conflit et de la justice permettent de relayer les attentes et propositions des populations sur la justice post-conflit au Burundi.



Photo: Emile Ndigiriyé

Présentation du spectacle de théâtre « Habuze Iki ? » dans la province de Kayanza, septembre 2006.

Pour Hélène Morvan, responsable du projet « Appui à la société civile », les départs des membres de son ancienne équipe viennent prendre fin avec la composition d'une nouvelle équipe qui essaiera de perpétuer l'héritage que lui ont légué ses prédécesseurs.

Après la pluie, le beau temps...

Depuis quelques mois, le volet « appui à la société civile » est secoué par une vague de changements qui draine son lot de joies et chagrins... un tsunami qui a emporté une grande partie de l'équipe et qui, petit à petit, dépose dans nos bureaux les membres d'une nouvelle équipe.

Décembre 2006, les tournées du spectacle « *Habuze Iki ?* » qui était joué sur les collines depuis février 2005 prennent fin. Les 11 comédiens qui composaient la troupe, l'assistant metteur en scène et l'assistant de production nous quittent... et avec elle, une partie du cœur de RCN Justice & Démocratie contenu dans ce magnifique spectacle qui mettait en scène un procès au cours duquel auteurs de crimes, victimes, juges s'exprimaient sur la violence qu'ils avaient vécue.

Début alors une nouvelle aventure... un appel d'offre est lancé et début avril, Philippe Laurent, metteur en scène, rejoint le volet d'appui à la société civile avec la mission de monter un nouveau spectacle théâtral. Et hop, nous voici de nouveau plongé au cœur d'un processus de recherche et de réflexion artistique, l'enthousiasme renaît et le projet théâtre reprend vie.

Mais l'accalmie sera de courte durée... et un beau matin d'avril, une agitation inhabituelle envahit l'équipe du projet « appui à la société civile ». Aimé, l'assistant communication est nommé chef de cabinet du ministre de l'intérieur. Bella, l'assistante appui aux

associations et Emile, l'assistant de production du projet théâtre sont nommés à la Commission terre et autres biens.

Aujourd'hui, une nouvelle équipe se constitue... les appels d'offres, les *curriculum vitae*, les tests, les entretiens, les hésitations et finalement les contrats sont en train d'être signés.

L'aventure reprend avec en héritage ce que l'équipe partante nous a légué.

Alors merci infiniment à ceux qui partent et bienvenue à ceux qui arrivent...

Hélène MORVAN,
Responsable du projet
Appui à la société civile.



Charles Mutanganwa

République démocratique du Congo

Le point géopolitique

La république démocratique du Congo est un territoire de 2.345 409 km², divisé, selon la nouvelle constitution, en 25 provinces plus la ville de Kinshasa, et peuplé d'environ 60 millions d'habitants. Elle est indépendante depuis le 30 juin 1960. Le PIB par habitant est de 120,2\$ (OCDE, 2005). L'indice de développement humain est de 0,385 classant le pays 167e sur les 177 pays classés (PNUD 2005).

Son économie, résolument tournée vers l'exportation, provient principalement du secteur primaire avec l'agriculture (café, bois) et l'exploitation minière (cuivre, cobalt, or...). Le manque d'infrastructures, l'instabilité politique et le pillage des ressources naturelles sont autant de freins au décollage économique de ce pays, au potentiel pourtant immense.

La reprise de l'aide internationale en 2000, après dix ans d'interruption, a permis un début d'amélioration de la situation financière du pays. Toutefois, la dégradation des finances publiques, constatée à la fin de l'année 2005, a entraîné l'arrêt du programme de facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance par le FMI et l'ouverture de négociations d'un programme relais de consolidation.

La RDC a ratifié la Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide (le 31 mai 1962), les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels (le 1^{er} novembre 1976), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (le 20 juillet 1987), le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (le 11 avril 2002).

Au niveau législatif, le Parlement est divisé en deux chambres : Sénat et Assemblée nationale. Le pouvoir judiciaire est exercé par la Cour suprême de justice (qui, selon la nouvelle constitution, sera remplacée par la Cour de cassation), les Cours d'appel et les cours et les tribunaux civils et militaires ainsi que les parquets.

Les élections présidentielles, législatives, provinciales et sénato-

riales qui viennent de se dérouler ont mis fin à la période de transition politique initiée en juin 2003 suite aux Accords de Pretoria de décembre 2002, après six années de guerre civile impliquant 6 autres pays de la sous-région et qui ont fait 4 millions de morts.

Joseph Kabila a pris ses fonctions de président de la République le 6 décembre 2006 à l'issue d'un processus électoral étroitement encadré par la Communauté internationale qui l'a jugé globale-

ment satisfaisant. Le gouvernement, présenté par le premier ministre Gizenga après plus d'un mois de tractations et composé d'une soixantaine de ministres, a déposé son programme au nouveau Parlement en février. Au niveau provincial, 10 des 11 régions sont désormais gouvernées par des élus appartenant à l'alliance du président Kabila. Ces élections ont été contestées, notamment dans le Bas-Congo où de violentes manifestations ont fait plus d'une centaine de morts dans des confrontations entre forces de police et partisans d'un mouvement politico-religieux proche de Jean-Pierre Bemba, candidat malheureux à l'élection présidentielle.

Si les premiers signes donnés par le gouvernement et le président vont dans le sens d'une stabilisation et de la lutte contre la corruption, force est de constater que la situation du pays

reste très fragile. Dans le Kivu, les troupes de L. Nkunda continuent de se battre, mettant en danger les populations civiles. En Ituri, la ville de Bunia a connu deux jours de troubles début février lorsque des militaires de la 1^{ère} brigade se sont mutinés, entraînant des pillages et des viols à la périphérie de la ville.

D'un point de vue judiciaire, des efforts doivent cependant être salués. Le tribunal militaire de Bunia en Ituri vient de condamner à perpétuité treize militaires poursuivis pour crimes de guerre dans le cadre du massacre de civils à Bavi en novembre 2006, ainsi que quatre autres ex-miliciens du Front des Nationalistes et Intégrationnistes (FNI), auteurs de l'assassinat de deux casques bleus de la Monuc en mai 2003.

Ces jugements sont des éléments très positifs et peuvent servir d'exemple dans ce pays où l'impunité est encore fréquente.



Les élections présidentielles et, législatives nationales et provinciales organisées en 2006 ont sonné le glas d'une longue et conflictuelle transition politique en République Démocratique du Congo. En dépit des efforts entrepris par les autorités nationales et la communauté internationale pour instaurer un état de droit dans le pays, la justice peine encore à se frayer un chemin.

Rombaut MUZODI qui est le chargé de Projet RCN Justice & Démocratie BUNIA nous apprend ici certaines causes.

La justice en République Démocratique du Congo: « Une justice des injustes »

La fin d'une longue et conflictuelle transition en RDC

Organisées, il y a peu, les élections présidentielles et, législatives nationales et provinciales ont sonné le glas d'une longue et conflictuelle transition politique en République Démocratique du Congo.

Cependant, la transition de ce pays vers un Etat de droit, lieu d'une bonne administration de la justice (1) n'a pas quant à elle montré le bout du tunnel.

Des efforts entrepris par des personnes physiques ou morales nationales et étrangères pour hâter l'avènement d'un « Etat de justice », composante naturelle de l'Etat de droit, attestent l'ampleur de la tâche et la longueur du chemin à parcourir.

Nul ne peut, sauf par divination, situer dans le temps le Grand Soir de Marx en matière de bonne administration de la justice au Congo.

En attendant et avec tous mes vœux d'y parvenir dans les meilleurs délais, il reste une constante : la justice au Congo est mal rendue (2). Ce problème principal de notre justice connaît plusieurs causes.

Mon propos est d'en isoler une qui me semble fondamentale, sans bien entendu méconnaître l'importance des autres. Il s'agit de la moralité douteuse des acteurs.

L'injustice des acteurs de la justice

La justice, œuvre des injustes est toujours injuste. La raison est bien simple : L'injuste n'est pas mû par l'idée que « la justice est la vertu capitale du

droit » (3), et sert toujours d'idéal au droit, qui s'y plie chaque fois que d'autres impératifs ne l'en détournent pas.

En effet, la justice dont il est question est caractérisée par un mépris quasi-total du droit applicable et par l'arbitraire sous toutes ses formes en termes d'arrestations arbitraires, des détentions illégales, de violation massive des droits et libertés fondamentales de l'homme, des traitements inhumains ou dégradants. Le marchandage des décisions de justice et des procédures judiciaires viennent compléter le tableau immoral de la justice sus qualifiée. A ce propos, le justiciable se substitue à l'Etat en tant qu'employeur. La justice est rendue à la tête du client et au plus offrant. Malheur à celui qui ne met pas la main à bourse, et en temps utile. Tout est affaire de sous. Même les avocats plaideurs savent que la meilleure plaidoirie est moins celle qui a lieu au prétoire que celle qui se fera en aparté avec le justicier. Ils sont aussi bien conscients, et ils ne man-



République démocratique du Congo

quent pas de le dire à leurs clients, qu'il ne suffit pas d'avoir le droit de son côté lors d'une plaidoirie, encore faut-il faire le suivi du dossier, avec tout ce que cela implique.

Il ne fait donc l'ombre d'aucun doute que c'est l'intérêt qui est la mesure de l'action et de la diligence du citoyen justicier. Aujourd'hui, un classement d'affaires de type nouveau est apparu. Si, traditionnellement les affaires se classent selon leur nature civile, commerciale ou pénale, on entend classer les affaires selon leur valeur et le gain y afférent. On parle alors d'affaires juteuses et d'affaires non juteuses, et leur répartition, mieux leur orientation en différentes chambres en dépend. Il va de soi qu'une affaire non juteuse n'intéresse guère et c'est dans toute l'indifférence qu'elle recevra traitement, et Dieu seul sait, à quel moment. A titre illustratif, le Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa (CPRK) déborde de détenus préventifs en attente de jugement depuis des lustres pour la majorité d'entre eux. Comment expliquer cet état de choses si ce n'est le fait que les dossiers de ces infortunés sont moins juteux et leurs auteurs ne font pas les offres susceptibles d'appeler une meilleure attention sur leur sort ?

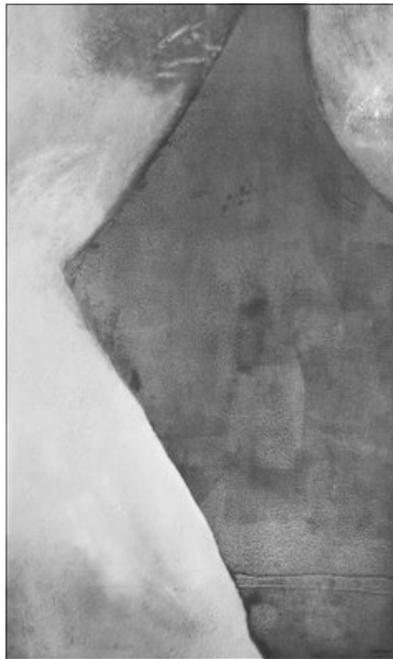
D'ailleurs, et c'est le lieu de l'affirmer, pour échapper à une détention provisoire ou pour écourter son séjour, il suffit à l'inculpé de mettre la main à la bourse (4). Par ailleurs, la population, demandeuse de la justice connaît et vit la justice des injustes. Question d'être dans le vent avec son temps. Il n'est donc pas rare de voir le justiciable, plaignant ou accusé, user de moyens retors soit pour obtenir une décision en sa faveur, soit pour s'assurer l'impunité. Sous cet angle, la tricherie, la corruption sont, avec le trafic d'influence, les armes « non conventionnelles » entre les mains des justiciables.

Il est courant d'entendre les protagonistes à un conflit rivaliser de relations et de parenté dans les plus hautes sphères de la hiérarchie judiciaire, policière, militaire ou politique. Cela est révélateur de l'idée de la justice ambiante dans notre société : La loi de la jungle ou le plus puissant a raison. Telle semble la présentation succincte mais essentielle de l'image que nous renvoie la justice en RDC. Une justice des injustes dont il convient de se demander à présent quelle attitude adopter vis-à-vis d'elle.

Le choix parallèle

Alors que nous avons le choix entre deux attitudes : joies et chagrins, nous avons décidé d'en adopter une troisième, à savoir la méfiance et le rejet. En effet, la morale contemporaine nous a laissé sous la plume d'Emmanuel KANT une formule générale et rationnelle permettant d'orienter l'action : « Agis de telle sorte que tu puisses vouloir ériger le motif de ton action en règle universelle »(5). Un acte est condamnable dès qu'on constate que son universalisation

conduirait à une contradiction logique. On sait par exemple que « la généralisation du mensonge le détruirait ipso facto, puisque personne ne serait dupe de personne »(6).



Charles Mutanganwa

Cette philosophie s'applique avec bonheur à la justice des injustes. A force de donner une image exécration et de corruption d'elle-même, cette justice s'est complètement discréditée dans l'opinion puisque personne n'est dupe pour croire qu'il existe une justice au Congo. Personne ne lui fait confiance, sauf à y voir de toutes les couleurs. Voilà pourquoi la population, au regard de l'auto destruction pragmatique

de la justice des injustes et de son désaveu corrélatif général, a été enclin à repenser une justice alternative. Une justice privée et informelle se développe aux travers les mécanismes d'arbitrage, de médiation, de conciliation et d'arrangement à l'amiable (7). Ces instances de paix sociale ont l'avantage d'éviter les frais et les lenteurs et de ne pas raviver, par la publicité d'un procès, les oppositions entre parties.

Conclusion

Nous nous sommes évertués à démontrer que la justice au Congo est une justice des injustes. Rien de bon ne peut venir de cette justice, comme le dit une maxime persane : « On ne cueille pas le fruit du bonheur sur l'arbre de l'injustice ». Tout demandeur d'une justice digne de ce nom doit, en plus des efforts autrement méritoires de remise à niveau et de renforcement des capacités (les séminaires, les recyclages et formation, il y en a comme s'il en pleuvait, mais les habitudes ont la peau dure) qui sont consentis, travailler sur l'homme, acteur institutionnel et acteur de la société civile. L'idéal est de faire d'eux des justes parce qu'il n'y a que les justes qui ont la force morale de rendre une bonne justice. C'est ce que nous héritons d'Aristote qui a dit en son temps que « *la justice est ce que pense l'homme juste* »⁽⁸⁾.

Une anecdote rend merveilleusement bien notre pensée : Un père montre à son fils une feuille de papier. Au recto se trouvent l'arbre à problèmes et l'arbre des solutions pour une bonne administration de la justice. Au verso se trouve dessiné un portrait magnifique du Congolais. Après avoir montré les deux faces de la feuille de papier à son fils, le père la feuille en menus morceaux et lui demande de reconstruire la justice à partir des morceaux de cette feuille. Le fils tente mais en vain parce que les problèmes sont complexes.

Le père lui demande à nouveau de reconstituer le Congolais ; exercice autrement aisé parce qu'en un trait l'enfant reconstitue tous les menus morceaux et le portrait du Congolais est restauré. Après quoi, le père demande à son fils de tourner la feuille de papier et après l'avoir fait, le fils se rend compte que l'exercice auquel il avait échoué, venait de se résoudre lui-même du fait de la reconstitution du portrait de l'homme. Une façon de dire que le problème de la justice au Congo est un problème d'homme avant d'être autre chose. La justice est à ce prix.

Rombaut MUZODI,
Chargé de Projet RCN – BUNIA.

Sources:

1. La justice est un mot polysémique. Dans le cadre restreint de cette réflexion, elle est comprise au sens de justice fonction. Quand on dit que la justice est mal rendue, on fait référence à l'activité, à la fonction exercée par la justice institution.

2. Lire le Rapport de la mission conjointe des bailleurs de fonds visant à établir un programme d'appui aux institutions judiciaires de la RDC, Bruxelles – Kinshasa, Mars 2004, Rapport final des ateliers de justice. Kinshasa, Novembre 2004.

3. B. STARCK, H. ROLAND, L. BOYER, Introduction au droit, 3^e Ed., Paris, Ed. Litec, 1991, p. 14.

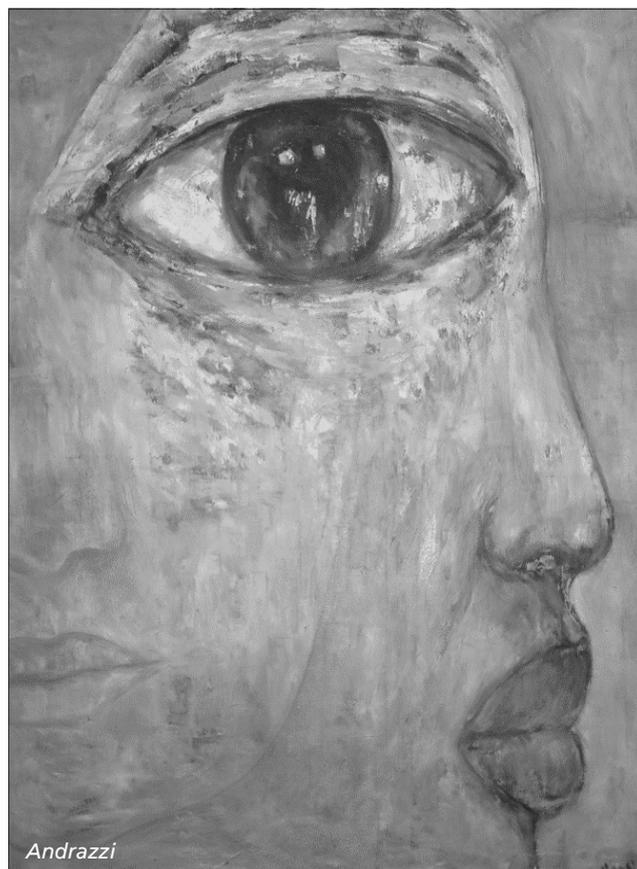
4. Cela se passe sous les dehors d'un paiement d'un cautionnement pour obtenir la liberté provisoire, mais en fait c'est une aubaine pour le magistrat qui fixe un montant arbitraire et exorbitant qui du reste n'est jamais restitué lorsque les conditions sont réunies.

5. E. KANT, Cité par François GREGOIRE, Les grandes doctrines morales, Paris, P.U.F., 1961, p. 95.

6. F. GREGOIRE, Op. Cit, p. 95.

7. Ces mécanismes de règlement privé au sujet desquels il n'est pas interdit d'y recourir sont malheureusement utilisés même, lorsque le conflit touche aux intérêts supérieurs de la société, exprimés alors par l'ordre public (voir E. LAMY, le Droit privé zairois, Vol. I. Introduction à l'étude du droit écrit et du Droit coutumier zairois, Kinshasa, P.U.Z., 1975, p. 113.)

8. ARISTOTE, Cité par B. STARCK, H. ROLAND, L. BOYER, Introduction au droit, 3^e éd., Paris, Ed. Litec, 1991, p. 14



République démocratique du Congo

Arnaud d'Oultremont, responsable de programmes RDC à RCN Justice & Démocratie revient sur le séminaire qui s'est déroulé à Lubumbashi du 16 au 20 avril 2007 et qui a pu réunir pour la première fois les représentants des équipes projets des trois programmes en RDC (Kinshasa – Bas Congo, Ituri et Katanga), le conseiller pédagogique, l'équipe RDC du siège à Bruxelles et le Directeur .

RCN Justice & Démocratie en RDCongo : entre la crainte de se perdre, et l'espoir d'y arriver

RDC, le renouveau

La République Démocratique du Congo (RDC) vient de tourner une page importante de son histoire politique avec l'aboutissement du processus des élections présidentielles et législatives, et l'installation d'un nouveau gouvernement.

Les attentes sont énormes, tant dans le chef de la population que de la communauté internationale.

RCN Justice & Démocratie n'est pas en reste. Pour nous qui sommes présents en RDC depuis avril 2000, les espoirs sont importants aussi.

D'abord de pouvoir enraciner nos futurs programmes dans ce nouveau terreau. Et ensuite de pouvoir partager notre expérience et notre savoir-faire avec tous les intervenants qui participeront à la reconstruction du secteur de la justice.

Nous croyons à ce que nous faisons, et voir nos acquis passés sous silence serait une énorme déception.

Il était donc essentiel pour nous de réfléchir au positionnement que nous souhaitons adopter pour les années à venir, en nous basant sur nos expériences antérieures, nos réussites et nos échecs.

Nous avons donc organisé, du 16 au 20 avril 2007, un séminaire de 5 jours à Lubumbashi, où nous avons réuni des représentants des équipes projets de nos trois programmes en RDC (Kinshasa – Bas Congo, Ituri et Katanga), le conseiller pédagogique, l'équipe RDC du siège et le Directeur (*).

* Seul le coordonnateur du programme Ituri était malheureusement absent en raison de la défaillance des transports aériens.



Charles Mutanganwa

Cette rencontre était la première du genre depuis que les programmes RDC se sont multipliés (Ituri en 2004 et Katananga en 2005). Nous avons échangé de façon concrète sur les différentes activités et les différentes approches. Nous avons analysé le nouveau contexte politique et judiciaire, avec notamment les nombreuses pistes de réforme en cours. Nous avons ouvert les débats sur ce qui fonde notre action en RDC, sur ce qui nous meut les uns et les autres. Nous avons évalué sans complaisance nos fausses routes ou nos détours.

Nous avons apprécié le travail accompli, et constaté qu'il était temps d'affirmer haut et fort que tout n'était pas cassé dans ce pays, à condition de dépasser les clichés ou les conclusions hâtives.

Nous avons réalisé que des personnes de grande valeur veulent que les choses bougent. Que des petites victoires peuvent produire de grands effets lorsqu'elles servent d'exemple et sont capitalisées à un niveau supérieur. Pour la première fois enfin, nous avons le plaisir de nous retrouver tous ensemble pour une pause et un moment de réflexion, toujours difficiles à prendre dans le rythme habituel de nos activités.

Bref, une semaine enthousiasmante, à déguster sans modération.

Nous n'avons évidemment pas pu boucler le programme ambitieux que nous avons envisagé : après 7 années de présence sur le terrain, et face aux grands défis à relever, nous avons probablement trop de choses à nous dire.

L'impatience que nous avons à partager était en tous cas révélatrice de l'intérêt de ce type de rencontre, et de l'énergie que cela peut générer. Il reste alors à la canaliser !

Quelques réponses aux problèmes de la justice

Quelles sont les premières réponses que nous avons pu dégager ? Les besoins dans le domaine de la Justice en

RDC restent immenses, mais certaines de nos expériences passées permettent d'imaginer des réponses adéquates et peu coûteuses pour l'avenir.

Par exemple, des formations permanentes pour le personnel judiciaire, actuellement instituées par une circulaire de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Justice, permettront d'assurer à grande échelle la formation continue des membres du personnel judiciaire, sous la surveillance de leurs responsables et de formateurs itinérants.

Ou encore, des ateliers-rencontres entre les personnes ressources de la population et les Officiers de Police Judiciaire de la Police Nationale d'un quartier ou d'une commune permettront de créer de façon durable un lien entre la population et les acteurs de justice de proximité, afin de réduire les abus et les incompréhensions.

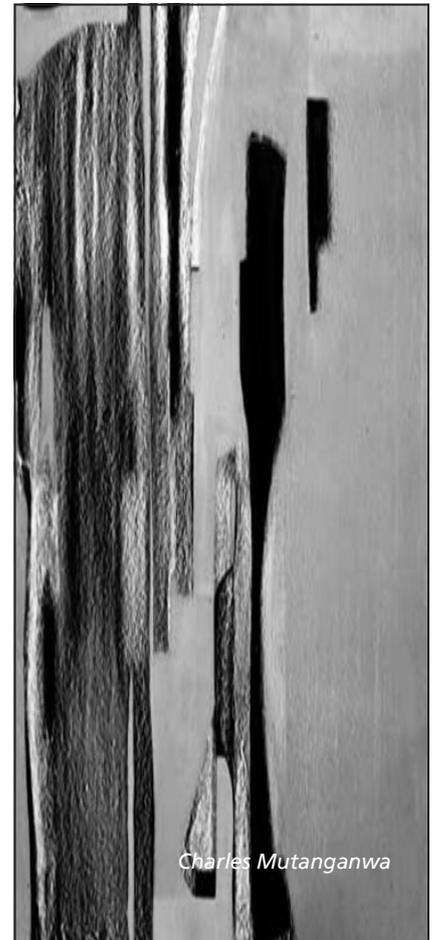
Voilà, parmi tout ce que nous avons déjà réalisé, des activités qui fondent nos programmes et constituent nos racines.

Voilà des exemples de recettes que nous avons dégagées au fil du temps, et qui ont fait leurs preuves.

Nos interventions doivent être pensées comme une petite pierre que l'on jette dans un lac, et qui provoque des remous concentriques bien au-delà du point d'impact.

Nous devons développer ces outils, et les transmettre. Face à l'immensité du territoire congolais, face aux contraintes logistiques, face à l'ampleur de la tâche, il nous paraît essentiel de privilégier des solutions simples, peu coûteuses et basées sur les compétences locales.

La réforme de la justice représente tout un programme, qui peut donner le vertige. Il serait tellement facile de se contenter d'interventions « *mammouths* », à coup d'Euros ou de dollars, qui ne font qu'effleurer les problèmes.



Charles Mutanganwa

République Démocratique du Congo

Ces interventions sont certes plus visibles de l'extérieur, mais que laissent-elles de fondamental à long terme ?

Le risque est grand de se disperser, de saupoudrer, et finalement de gaspiller.

La nécessité d'interventions ciblées et coordonnées

Il est évidemment primordial d'avoir une vision globale des problèmes et des solutions à apporter, mais il paraît impossible de vouloir tout faire à la fois.

Il faut concentrer ses efforts en posant des priorités à court terme et en se donnant des perspectives à long terme.

L'expérience de notre programme d'appui à la réinstallation des institu-

tions judiciaires à Bunia est une preuve concrète de la nécessité de cibler les interventions dans le cadre d'une restauration et d'une réforme de la Justice.

Il aura fallu deux ans aux différents acteurs pour relancer un processus juridictionnel efficace sur une zone aussi petite que la ville de Bunia : un Tribunal et un Parquet de Grande Instance, un Tribunal Militaire de Garnison et un Auditorat Militaire, ainsi que tout le personnel judiciaire lié à ces institutions (inspecteurs de police judiciaire, greffiers, secrétaires de parquet).

Au niveau de la prison, deux années n'auront pas suffi pour arriver à une solution durable et satisfaisante. Il faut donc arrêter de croire que tout peut être fait en même temps.

Il est essentiel de coordonner les

efforts des différents intervenants du secteur de la Justice, et surtout de les intégrer dans une politique générale du Gouvernement congolais dans ce domaine. Il est primordial de renforcer nos partenariats si nous visons des perspectives à long terme.

Et enfin, par-dessus tout, il est fondamental, de garder à l'esprit ce qui doit être l'essence même de nos interventions, à savoir rendre la justice à la population. Elle en est destinataire, bénéficiaire, et la Justice doit lui appartenir. La tâche est loin d'être aisée, et personne ne peut affirmer avec certitude qu'elle est réalisable. Pourtant, grâce à des moments comme, entre autres, notre séminaire « projet » à Lubumbashi, je continue à y croire.

Arnaud d'OUTREMONT,
Responsable de programmes RDC.

Richard Makitu est chargé de projet chez RCN Justice & Démocratie Kinshasa-Bas-Congo. Dans le cadre de ses activités, il nous livre son témoignage.

« Mes activités en tant qu'Auxiliaire de justice depuis 1999 m'ont donné l'occasion d'apporter ma pierre à l'édifice de la justice de mon pays à travers l'assistance ou la représentation des justiciables devant les juridictions. Cette expérience m'a amené à travailler avec le personnel judiciaire et les agents de l'ordre judiciaire d'une part et les justiciables d'autre part.

Aussi c'est avec joie que je travaille depuis avril 2005 au sein de RCN Justice & Démocratie pour résoudre à la mesure de mes compétences, les maux qui rongent l'appareil judiciaire congolais.

Participer à des journées portes ouvertes dans les tribunaux, par exemple comme à Songololo et Luozi (Bas-Congo), organiser des campagnes de sensibilisation... Autant d'actions visant à encourager la population à développer toutes sortes de stratégies pour satisfaire des besoins de justice non ou mal pris en compte par l'Etat. Cela m'encourage à donner le meilleur de moi-même, malgré les distances et le mauvais état des infrastructures qui rendent la tâche encore très difficile (routes détériorées, bâtiments délabrés, etc.)

Aussi c'est toujours avec joie que nous affrontons les difficultés. On fonce et je fonce ! »

D'après le témoignage de Richard MAKITU.



Charles Mutanganwa

La perception de la justice par la population à Lubumbashi n'est pas aisée. D'après Claude NYAMUGABO, responsable de projet adjoint chez RCN Justice & Démocratie Katanga, les « journées portes ouvertes » que RCN Justice & Démocratie organise en collaboration avec la Cour d'appel et le parquet général de Lubumbashi, permettent aux citoyens de mieux comprendre cette institution et les principaux acteurs qui la composent et l'animent.

Derrière les portes du parquet : Qu'y a-t-il à craindre ou à espérer ?

La justice vue par le citoyen à Lubumbashi

A Lubumbashi, lorsqu'un citoyen moyen est victime d'une violation de la loi ou lorsque son débiteur tarde à payer sa dette, il lui dit : « *je vais t'amener au parquet* ».

Il peut aller loin jusqu'à lui dire : « *je vais t'amener à la Cour d'ordre militaire* ».

A vrai dire, il veut dans le premier cas lui dire qu'il va saisir la justice pour rentrer dans ses droits.

Dans le second cas, il veut lui dire qu'il va saisir la justice la plus expéditive, faisant ainsi allusion à la Cour d'ordre militaire devant laquelle par le passé, le condamné n'avait pas droit à un double degré de juridiction et à l'époque de laquelle le condamné à mort était exécuté immédiatement après l'audience.

Ces deux conceptions suffisent pour comprendre que pour le simple citoyen à Lubumbashi, le parquet comme institution et comme immeuble inspire terreur.

Pour ce citoyen, le parquet est l'institution devant laquelle il est d'office condamné même quand il a raison.

Pour ce citoyen, le parquet est également cette bâtisse abritant les bureaux des personnes presque mythiques, uniquement accessibles aux seules riches. D'où un désespoir total.

La justice expliquée au citoyen

Et puis vint une activité dénommée « *Journée portes ouvertes* » organisée par RCN Justice & Démocratie en col-

laboration avec la Cour d'appel et le parquet général de Lubumbashi.

Cette activité a pour objectif de rapprocher la justice du justiciable.

Les organisateurs de cette activité prennent soin de l'organiser un samedi après avoir organisé au sein du même ressort un séminaire à l'intention des magistrats, une formation

d'autres citoyens ayant suivi des communiqués à la radio.

L'on ne s'imagine pas la joie de ces personnes d'entrer pour la première fois au palais de justice qu'elles appellent « *parquet* ».

Au sortir du palais, les participants à la journée portes ouvertes du « *parquet* » sont informés que cet immeuble s'appelle « *Palais de justice* » et que le parquet n'est qu'une des institutions qui y a son siège.

Ils ont vu à l'œuvre l'officier de police judiciaire, l'officier du ministère public et le juge.

La justice au service du citoyen

A la clôture de la journée, j'ai vu venir vers moi des mères maraîchères qui m'ont dit : « *Papa, merci pour le travail que fait votre ONG. C'est pour nous la première fois d'entrer dans ce Palais de justice qui nous faisait autre-*

fois peur. En plus, les magistrats ont répondu à nos questions et nous ont dit que les portes de leurs bureaux nous étaient ouvertes pour d'autres explications à l'avenir. »

Par là, j'ai senti qu'un réseau voyait le jour et que j'avais contribué au travail consistant à ouvrir les portes du bâtiment appelé autrefois parquet et appelé maintenant grâce à notre travail « *Palais de justice* ».

Ce jour là, j'ai senti que notre travail était utile à la société.

Et surtout, qu'il fallait le poursuivre.

Claude NYAMUGABO,
Responsable de Projet Adjoint,
RCN Katanga.



Journée porte ouverte au palais de justice de Lubumbashi

Southern Sudan

The geopolitical situation of Sudan

The Republic of Sudan is situated in the east region of the African continent. With 2.5 million square kilometers in area, it is the largest African country by area. The Sudan has common borders with nine African countries. Egypt and Libya in the north; Chad and the Central Africa Republic in the west; Zaire, Uganda and Kenya in the south; Ethiopia and Eritrea in the east. It also neighbours Saudi Arabia across the Red Sea from the east. It is the tenth largest country in the world by area.

It has some 41 million inhabitants: 52% black Africans, 39% Arab, 6% Beja, 2% foreigners, and 1% other. In the south, there are at least 63 different indigenous communities, of which the most prominent are the Dinka and the Nuer.

Despite rich mineral resources availability including: petroleum, natural gas, gold, silver, chrome, asbestos, manganese, gypsum, mica, zinc, iron, lead, uranium, copper, kaolin, cobalt, granite, nickel and tin, the Sudan faces enormous economic problems. The agricultural is the main sector of its economy.

As a federal Republic, Sudan is divided into 26 states, each state has a capital. The head of state and head of national government is President Umar Hassan Ahmad al-Bashir since 1993, assisted by First Vice President Salva Kiir of the Sudan People's Liberation Movement (SPLM) since 4 August 2005 and Vice President Ali Osman Taha since 20 September 2005.

Sudan is not only the largest country in Africa, but also holds the dubious record of having staged the continent's longest-running civil war. Only six years after Sudanese independence in 1956, the country spiralled into its first internal war. Since then, it has been the scene of intermittent conflict. Chronic instability including the long-standing civil war between the Muslim north and the Christian/animist south, has killed and displaced hundreds of thousands of people.

The most recent peace process between the North and the South came to an interim conclusion in January 2005 with the signing of a Comprehensive Peace Agreement (CPA) by the government and the Sudan People's Liberation Army (SPLA) and the SPLA's political arm, the Sudan People's Liberation Movement (SPLM). Under the Power Sharing Agreement that forms part of the CPA, the parties agreed to divide representation across all sectors of government (including the executive, the legislature, and the judiciary). During the interim period, the structure of governments in Sudan is the following:

1. The National level of Government which exercises authority to protect and promote national sovereignty of Sudan;

2. The Southern Sudanese level of government which exercises authority in respect of the people and states in the South;
3. The states throughout Sudan which exercise authority at state level;
4. Local government throughout the Sudan.

Southern Sudan consists of ten states with the following state capitals: Lakes (Rumbek), Warrap (Kuajiok), Northern Bahr el Ghazal (Aweil), Western Bahr el Ghazal (Wau), Unity (Bentiu), Jonglei (Bor), Upper Nile (Malakal), Eastern Equatoria (Kapoeta), Western Equatoria (Yambio) and Bahr el Jebel (Juba). The linkage between the National government and the states in Southern Sudan goes through the Government of Southern Sudan.



The main stakeholders in the Rule of Law in Southern Sudan are:

- The Judiciary of Southern Sudan (JoSS);
- The Ministry of Legal Affairs and Constitutional Development (MoLACD);
- The Southern Sudanese Police;
- The Prison Service of Southern Sudan;
- Advocates.

The complete lack of an institutional system to dispense legal aid is the first major obstacle to access to justice.

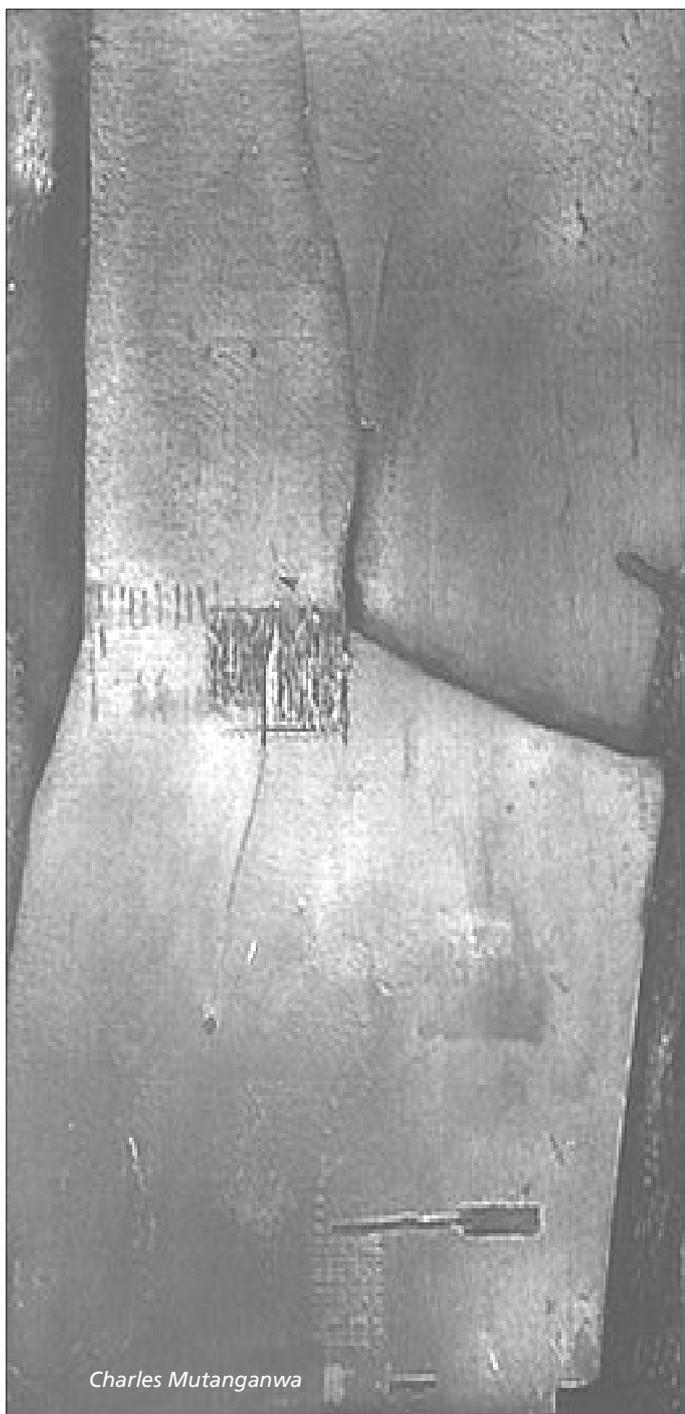
The Judiciary of Southern Sudan has appointed most of the judges since October 2006. They were recently sworn in and left for their posts in the different states. Most of the courts started to function between October 2006 and January 2007.

- The Judiciary is currently organized into the following courts:
- The Supreme Court, composed of 7 judges, is established in Juba
 - 3 Courts of Appeal, respectively in Juba for Greater Equatoria, in Rumbek for Greater Bahr el Ghazal and in Malakal for Upper Nile, composed of three judges each,
 - 10 High Courts established in each of the ten States, composed of two judges each,
 - 79 County Courts (first level),
 - 79 County Courts (second level), some composed of judges and some of lay magistrates.

The Constitution of Southern Sudan further envisages the establishment of customary courts. The customary courts are the traditional method of dispute resolution and, as such, are used by the majority of the population. Those courts are considered to be part of the formal court system and are recognized as such by the professional judges.

RCN Justice & Démocratie will soon begin its activities on the promotion of justice in Southern Sudan. In this prospect, Achille Tiem (stagiaire chez RCN Justice & Démocratie) invites us to think together of the Sudan conflicts victims.

« People of Sudan, I think of you »



Charles Mutanganwa

I think of all the Sudanese conflict's victims. I think of RCN Justice & Démocratie and I think of you dear readers of this newsletter.

I think of you, people of Sudan because you will no more completely walk alone. I think of you because you do not deserve that. I think of you because you need food, drugs, a roof to sleep, but also the rule of law and justice. Didn't they burn your houses, kill your loved persons, decimate your herds? But they couldn't steal your soul.

They could not extinguish your thirst for justice, freedom and dignity. I think about you finally because darkness is long but day will break.

And you, RCN Justice & Démocratie will you keep a watch until dawn? I do not know why I think of you, but I think of you quite simply. I think of you as you dare to go to Southern Sudan to support human rights and democracy.

I do not think of you because the Belgian government asked you to go there, but I think of you because you are convinced that it is necessary to go there, "Alea jacta Est!" I think of you now because our readers too will think of you as soon as they are informed that RCN will act in Southern Sudan with the same conviction as it did in Rwanda, Haiti, Burundi and DR Congo.

As you can see, dear readers of this newsletter, I did not forget you, I think of you too. I think of you because you trust in RCN Justice & Démocratie and you support it's activities.

I think of you because you believe it's possible to strengthen the Sudanese human rights and democracy development.

I think of you because you feel as sad as me for all the people of Sudan.

I think of you because some of you are still ignoring the scale of the Sudanese tragedy and others are unable to react.

I think of you finally because it is time to say all together "STOP!"

Achille TIEM,
Stagiaire chez RCN Justice & Démocratie.

Belgique

Achille Tiem, stagiaire chez RCN Justice & Démocratie, a assisté pendant deux jours au procès d'assises de l'ex-major rwandais Bernard Ntuyahaga. Ce dernier est poursuivi pour son rôle présumé dans le meurtre des dix Casques bleus belges et du Premier ministre Agathe Uwilingiyimana. Il nous livre ici ses impressions.

Procès Rwanda, « Acte III »

Ca y est, c'est reparti !

Procès Rwanda III !⁽¹⁾, nous y voilà comme si nous assistions à une pièce de théâtre. Le décor a été planté depuis le 19 avril 2007 devant la Cour d'assises de Bruxelles. En cause, le major rwandais Bernard Ntuyahaga.

Le major est poursuivi pour son rôle présumé dans le meurtre, le 7 avril 1994 à Kigali, de dix Casques bleus belges chargés de protéger le Premier ministre, Agathe Uwilingiyimana, elle aussi assassinée, ainsi que dans les meurtres d'autres civils à Kigali et à Butare. C'est pour ces faits qu'il comparaît devant la Cour d'assises de Bruxelles, et pour rien d'autre, pour être clair.

Mais pour ma part le génocide rwandais a mis à rude épreuve mon optimisme envers ce qu'André Malraux appelait « La condition humaine ». Chacun des personnages incarne une attitude devant la vie et l'action. Mais tous assument leur condition humaine dans ce qu'elle a à la fois de vil et de sublime, c'est-à-dire de contradictoire. Tous vivent ce que l'auteur a appelé lui-même « *une aventure tragique* », tragique ici aussi bien pour le bourreau que la victime. Une vie à (se) reconstruire ! Une éternité à se poser sans cesse la même question : Mais POURQUOI ?

S'il est vrai que l'humanité a fait des progrès extraordinaires pour permettre à chaque être humain de mener une vie digne, du moins en théorie, il faut noter malheureusement que le mal et la destruction font également partie de la nature humaine.

Moi aussi je veux comprendre POURQUOI ou POUR QUOI une telle destruction. Comment rester insensible face aux massacres survenus au Rwanda en 1994 !

Par souci de solidarité et de compassion pour toutes les victimes je me rends donc au palais de justice de Bruxelles pour suivre les débats. Je suis un peu déçu en arrivant dans la salle où se tient l'audience : elle est clairesemée de monde. Visiblement, peu de gens se bousculent au portillon. Et pourtant, je ne me suis pas trompé de salle. Je suis bel et bien dans la sinistre salle de la Cour d'assises de Bruxelles.

Cependant, à voir de près ce qui se déroule dans cette salle on se croirait au théâtre, la mise en scène semble parfaite. Le langage s'y prête bien avec des répliques de part et d'autre, les acteurs, le petit public, les coulisses, les rôles, aussi.

L'accusé est assis dans son box. Je ne sais que penser de lui. Malgré les charges qui pèsent contre lui, il est présumé innocent, il a droit à un procès équitable, il semble attentif à ce qui se dit dans la salle et il prend parfois quelques notes.

Le rideau de la « représentation » se lève enfin. Une première voix qui crie : « *La Cour !* », suivie d'une seconde plus solennelle cette fois-ci, « *La séance est ouverte !* ». Ces deux voix viennent me rappeler que je n'assiste pas à une pièce de théâtre. Pas du tout, c'est du sérieux !

Cet énoncé performatif a pour effet de fixer d'emblée le système des règles propres à l'audience, à la manière de ce que les linguistes appellent « *un acte de langage* », c'est-à-dire un moyen mis en œuvre par un locuteur pour agir sur son environnement par ses mots. Un peu comme dans « *Quand dire, c'est faire* »⁽²⁾, dont nous parle éloquentement le célèbre philosophe anglais John Austin. Ici il faut faire en sorte que les langues se délient. Faire en sorte que la vérité se mani-

este. Faire en sorte enfin que Justice soit rendue.

L'heure de la vérité

Les acteurs peuvent enfin commencer. Nous aideront-ils, chacun dans son rôle à mieux suivre et comprendre « la scène » à travers les faits reprochés au sieur Ntuyahaga ? La vérité se manifestera-t-elle pour que justice puisse enfin être rendue ? Alors que je suis perdu dans mes pensées, une personne assise près de moi me ramène à la réalité par cette question : « *Etes-vous sûr, Monsieur, qu'on trouvera vraiment la vérité ?* ». Sans trop y réfléchir, je lui réponds : « *Oui ! Pourquoi pas* », sur un ton péremptoire. « *Mais, quelle vérité ?* », continue-t-elle encore. Et je lui réponds : « *La vérité qui traverse le feu sans brûler* ».

Je ne sais pas s'il a compris quelque chose à ma réponse, mais qu'importe !

D'ici peu le rideau tombera et ce sera la fin de l'acte 3. D'autres acteurs feront probablement leur apparition sur la « scène » pour la suite de la pièce, une pièce dont on aurait voulu que les auteurs manquaient d'inspiration. Mais elle est là, il faut la jouer tout compte fait.

Puisse au moins qu'au sortir de cette « représentation » chaque acteur ait pu jouer le rôle qui était le sien et que chaque spectateur ait pu comprendre l'intrigue de la pièce et se souvenir à chaque instant de sa vie que « *le mensonge a beau courir une année d'avance, la vérité le rattrapera en un seul jour* », nous apprend le sage en Afrique.

Achille TIEM,
Stagiaire.

Sources :

1. Cf. Cour d'assises de Bruxelles, du 17 avril au 8 juin 2001 et du 9 mai au 29 juin 2005.

2. John Langshaw Austin, « *Quand dire, c'est faire* », Paris, Le Seuil, 1970

Insigne de vie... (Suite de l'éditorial)

Nous sommes éprouvés par toute relation, nous le savons bien. Il faudrait donc que je perde connaissance que je perde ma connaissance et que je sois dans le non-encore.

Le seul espoir entre nous est donc le partage de la non-connaissance, de la faillibilité. Et là s'engouffreront tous nos récits, toutes nos paroles. Nos souffrances sont les meilleurs verrous de nos certitudes. C'est donc nos souffrances mêmes qu'il convient de rendre faillibles. La grâce des victimes c'est de douter de l'absolu de leur souffrance,

leur pouvoir c'est de la renforcer. Et nous sommes tous victimes de quelque chose. Et ceux qui le sont le moins sont peut-être ceux qui ont le devoir du plus de grâce.

Est-ce ce lâcher prise de la vie quand on la veut tellement auquel Camus invitait son lecteur quand il lui disait, d'aller jusqu'au bout de sa conviction et puis encore d'être capable d'y renoncer.

Et vient la question : pourquoi suis-je ici, pourquoi RCN ? Quel est son premier signe de vie ?

Le premier signe de vie. Voilà mon petit guide. Le vivant ne s'oublie pas, les actions vivantes se reconnaissent, elles donnent de l'énergie souvent longtemps après, et quand le vivant est instituant, il re-

produit du vivant, il engendre, il résiste. Il crée du temps grâce au crédit qu'on lui donne : si quelqu'un a fait cela un jour, alors je peux le faire aussi un jour, alors tu peux le faire, alors quelqu'un le fera, même si ce n'est pas moi, je le souhaite, je le prépare, je l'inscris dans la durée.

Et la tradition devient le devoir d'inventer.

Nous avons mal aux mots, mais ils sont déjà plus forts que les armes. Le droit n'a pas assez mal aux mots sinon il dirait au plus juste, mais la loi, dans son essence, elle sait « d'instinct » tant de choses qu'il faut nommer maintenant : elle cherche à construire l'humanité. Entre humanité et inhumanité, entre vie et mort, entre souffrance absolue et failles.

Voilà, dans cet entre-deux, où RCN Justice & Démocratie marche. Inconfortable, parfois juste.

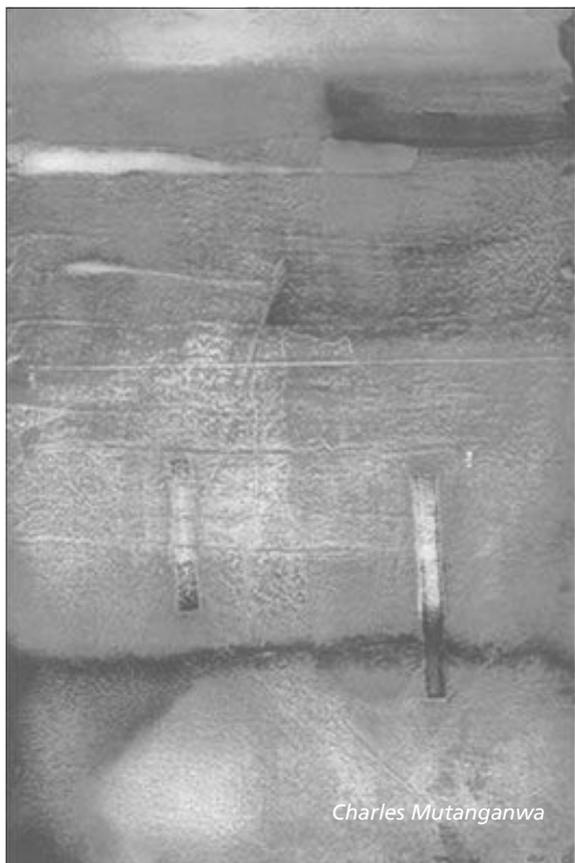
Le plus dur c'est donner signe de vie. Là, personne ne se bouche les oreilles, ne se casse la voix et personne ne s'agite ou n'ignore. RCN Justice & Démocratie y arrive parfois. Vous dire quand ? Lisons le bulletin et cherchons où cela parle....

Moi quand j'entends certains mots ou que je les lis je sais que quelque chose s'est passé qui continue : BAJ, formation permanente, groupe de parole, spectacle, maman Commissaire, libérations, Président du Tribunal Militaire, jugement d'un crime contre l'humanité, aveux.....

De la vie a été signée. Il faut encore travailler et se souvenir des paroles et des moments où de la vie a été signée, et des promesses de signatures à donner.

Et cela, c'est insigne.

Pierre Vincke,
Directeur.



Charles Mutanganwa

Suite de l'entretien entre Oumou Bolly et Alexandra Vasseur...

Suite de la p.13

AV: As-tu le sentiment de partager la même vision de la bonne gouvernance que les acteurs des ONG internationales qui viennent travailler en Afrique ?

OB: J'ai l'impression que les normes internationales tombent de haut en bas sur l'Afrique, avec des modèles un peu calqués dans lesquels les africains ne se retrouvent pas tellement ; ces modèles ne fonctionnent pas en harmonie avec nos réalités, nos pratiques, nos valeurs...

Par exemple, sur la question du genre, c'est une nécessité, mais la manière dont cette question est abordée, en Afrique, ne colle pas avec les réalités africaines ; il faut une harmonisation dans les stratégies d'intégration de ces concepts avec les réalités des pays d'Afrique.

Par exemple, suite à la conférence de Pékin en 1995, il m'est apparu qu'il y avait un décalage dans la compréhension de ce qui faisait l'essence de la question du genre ; on a vu se développer beaucoup plus de conflits entre les hommes et les femmes au Mali ; plus personne ne comprenait plus rien...

AV: Après cette formation, et en particulier après ton passage chez RCN Justice & Démocratie, est-ce que ce regard a changé ?

OB: Oui, il a changé ; RCN Justice & Démocratie dans ses objectifs tient compte du dialogue avec la société civile et intègre les particularités culturelles dans les procédés de promotion du droit ; par exemple quand Arnaud dit qu'au Congo ils consultent les chefs coutumiers et autres personnes ressources influentes du milieu, les amènent au débat, c'est une bonne chose car ces personnes sont écoutées et respectées, ainsi quand elles restituent aux populations on peut s'attendre à ce que effectivement ce sera bien pris en compte.

Savoir si RCN Justice & Démocratie sait aussi entendre ce que dit la société civile sur ses programmes, cela reste encore une question pour moi.

La définition de RCN Justice & Démocratie de la démocratie ne correspondait pas à ma conception ; mais j'ai senti qu'effectivement vos actions débouchent sur la démocratie : quand il y a plus de justice, plus de libération de parole, les opinions sont émises, cela renforce la démocratie aussi ; à travers les descriptions des actions des responsables de programme et du directeur, ceci m'est apparu plus clairement.

Il y a un principe chez RCN Justice & Démocratie qui m'a agréablement surpris : celui du tiers ; c'est une approche intéressante : les populations cibles ne diront pas toujours que les blancs viennent diriger nos affaires.

Ce qui m'a un peu déçue aussi, c'est que j'ai vu que les responsables de programme ne maîtrisent pas toujours les contextes des terrains dans lesquels ils interviennent.

AV: A ton retour, qu'auras-tu envie de dire de tes joies et chagrins lors de ton passage en Europe ?

OB: Je suis sortie de mon contexte, j'ai vu d'autres réalités, d'autres pratiques, d'autres endroits du monde ; j'ai apprécié ; cependant, ce sont des pays dont l'avancée m'inquiète aussi ; par le fait que les gens ne communiquent pas assez, les gens sont trop individualistes, et j'ai peur que l'Afrique suive ce modèle.

Propos d'Oumou Bolly, recueillis par Alexandra Vasseur.



Charles Mutanganwa

Espace public

A entendre

« *Si c'est là, c'est ici* », la série d'émission radio de RCN Justice & Démocratie sera diffusée les vendredis 8, 15 et 22 juin prochains entre 22h et 23h sur « *La Première* », dans l'émission de Pascale Tison (« *Par Ouïe Dire* »), axée sur des « *balades francophones* »:

Vendredi 8 juin 2007, « *Vivre, c'est écrire* », raconte l'histoire de Jean Bofane, un écrivain congolais,

Vendredi 15 juin 2007, « *Vivre à l'endroit* », raconte l'histoire de Laurien Ntezimana, un théologien rwandais,

Vendredi 22 juin 2007, « *Vivre, c'est conter* », raconte l'histoire de Marie-Louise Sibazuri, une artiste dramaturge burundaise.

Les trois émissions seront « *podcastables* » un mois encore après leur diffusion sur antenne, sur le site de la Première (RTBF).

Elle sont par ailleurs disponibles sur demande au siège de RCN Justice & Démocratie.

Colloque

Le Rideau de Bruxelles.
La Maison de Lemkin.

Rencontre débat sur le thème « *Revivre après un génocide ou des crimes contre l'humanité* ».

Samedi 17 novembre 2007: 10:30>17:00 -Tous publics.
En collaboration avec RCN Justice & Démocratie.
Info: 025028362

A voir

Film

« *Dits de Justice* », RCN Justice & Démocratie /SAVE
(Disponible au siège au prix de 10 euros)

Théâtre

Le Rideau de Bruxelles
La Maison de Lemkin
Du 08 au 30 novembre 2007

Envoyez vos courriers, impressions, suggestions
à l'adresse e-mail :

bulletin@rcn-ong.be

Adresses utiles

Le Bulletin

Avenue Brugmann, 76
B-1190 Bruxelles
Tél. : 32(0)2 347 02 70
Fax : 32(0)2 347 77 99
Mail : bulletin@rcn-ong.be
Site : www.rcn-ong.be

Bulletin trimestriel n°20

Éditeur responsable

Pierre Vincke

Conseillère en rédaction

Pascaline Adamantidis

Assistant de rédaction

Achille Tiem

Photos de couverture et intérieures

Oeuvres de André Mbala Nsilu dit « *Andrazzi* », artiste peintre et dessinateur belge d'origine congolaise, extraites de l'exposition « *Regard sur le continent* »
Oeuvres de Charles Mutangawa, artiste peintre d'origine rwandaise.

Photo des oeuvres

Achille Tiem

Conseil d'Administration

Présidente

Anne Devillé

Administrateurs:

Manfred Peters
Anne-Marie Bouvy
Renaud Galand
Julie Goffin
Philippe Lardinois
Yves Moiny
Marc Gendebien
Charlotte Van der Haert

Baillieurs de fonds

- Belgique: Service Public fédéral des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.; Coopération Technique Belge
- U.E.: Commission européenne
- Pays-Bas: Coopération au Développement
- Royaume-Uni: Department for International Development
- Suisse: Direction du Développement et de la Coopération (DDC) ; Département fédéral des Affaires étrangères, division de la Sécurité humaine
- Nations Unies: UNCHR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

« **Pensée à l'être cher** »; « c'est le titre que j'ai donné à ce visage dont on ignore le sexe, ce double regard à la fois intrigant et vertigineux, ce visage qui nous invite à pénétrer dans un univers troublant et incompréhensible, comme l'a toujours été l'Afrique. Les êtres chers disparaissent par manque de compréhension et de clarté... »

André Mbala Nsilu dit « Andrazzi »

« Les amitiés renouées demandent plus de soins que celles qui n'ont jamais été rompues »

La Rochefoucauld

Formulaire d'ordre permanent

(à découper, compléter, signer et remettre à votre banque)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Par la présente, je donne ordre à ma banque
de verser **mensuellement** le montant de :

- 5 € par mois
- 10 € par mois
- € par mois

Détenteur du compte n°-.....-.....

vers le compte **210-0421419-06**, RCN Justice & Démocratie, avenue Brugmann 76, 1190 Bruxelles, avec la communication «don»

A partir du/...../.....

Je peux modifier ou annuler cet ordre à tout moment.

Date :/...../.....

Signature: